

L'enrésinement du Plateau de Millevaches de 1945 aux années 80

Entre politiques productivistes et
fractures locales

ETIENNE GONTARD, ESTHER LOISELEUR, MARIE-EVE BUDNA, BASILE PHOTOPOULOS,
VICTOR CAMPOLO, NILS HAMMERLI, ANTOINE DUBIAU

MASTER 1 MENTION SAVOIRS EN SOCIÉTÉ PARCOURS ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES 2019-2020

UE "ENQUÊTE COLLECTIVE"

ENCADRÉE PAR CHRISTOPHE BONNEUIL ET THOMAS LE ROUX

Table des matières

Première partie : Entre planification forestière et enrésinement par le bas.	5
I. Planification et orientation des politiques forestières. 1945-1964.	9
1. Des forêts de papiers : le Plateau doit produire.	9
2. Une planification forestière transsectorielle et trans-scalaire.	11
II. Ruptures et continuités, l'enrésinement de 1964 à 1999.	15
1. « Créer une forêt destinée à fournir l'industrie »	15
2. La mise en compétition du douglas et de l'épicéa dans la conquête des forêts du Plateau de Millevaches	17
3. « ça va vite la plantation »	23
Deuxième partie : Contester l'enrésinement durant la « foisonnante, débridée et combative décennie des années 1970 »	29
I. Exode rural et fragmentation foncière	29
1. De l'exode rural à la déprise agricole	29
2. Fragmentation de la propriété et sociologie fragmentée des propriétaires	30
II. La manifestation des Bordes (15 mai 1977)	32
1. Dire non au bradage de la terre	32
2. Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon	35
III. Occuper des fermes pour résister aux bulldozers (Chanteloube, le 5 novembre 1979)	44
IV. De la ferveur des années 1970 au désengagement des années 1980	47

Sigles

DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

DRAF: Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

CGP : Commissariat général au plan.

CNPF: Centre national de la propriété forestière.

CODER : Commission de développement économique régional.

CRPF: Centre régionaux de propriété forestière.

EPR : Établissement publics régionaux.

FFN : Fond forestier national.

IFN : Inventaire forestier national.

ONF : Office nationale des forêts.

PAR : Plan d'aménagement rural.

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Introduction

Le Plateau de Millevaches est connu aujourd'hui pour ses 1666 km² de boisement recouvrant 53% de sa superficie dont 56 % de résineux exploités en futaies régulières monospécifiques¹. Le Plateau de Millevache, partie la plus haute du Limousin, aussi appelé "Montagne limousine" est à l'intersection des départements de Haute-Vienne, de Corrèze et de la Creuse, subdivisions administratives en vigueur depuis la Révolution française. Alors que le taux de boisement régional passe de 14% en 1929 à 33.4% en 1977², le Plateau de Millevaches atteint les 46% de couvert forestier en 1975³. Précisons ici que le terme de "forêt" est conflictuel. Son usage par les acteurs que nous rencontrons dans cette étude peut traduire une position sur l'enrésinement. Concernant ces plantations d'autres termes comme ceux de "monoculture" ou de "futaie régulière monospécifique" sont, d'un point de vue écologique, plus adéquats. L'enrésinement peut être défini au sens strict comme la plantation de futaies de résineux sur un espace non-boisé ou déjà boisé en feuillus. La forêt est en effet l'objet de nombreuses représentations diverses et antagonistes. Le vocabulaire usité par les entrepreneurs ou gestionnaires forestiers traduit généralement des intérêts économiques. Il véhicule des catégories et des représentations du monde-vivant en marchandise et valeur, en ressource et rendement. Un point de vue utilitariste donc, transformant par exemple "l'arbre" en "bois d'oeuvre"⁴.

1 *Rapport sur l'état de nos forêts et leurs devenir possibles*, 2013

<https://aupresdemonarbre.noblogs.org/rapport-sur-letat-de-nos-forets/>.

2 BOUET Guy, « Le zonage agriculture-forêt en Limousin », *Norois*, 1979, vol. 103, Juillet-Septembre, p. 349-368.

3 Archives départementales de la Creuse. Visite au comité d'expansion économique "Millevaches en Limousin" de Monsieur Brocard, parlementaire, chargé de mission auprès du ministre de l'Intérieur. 5 juin 1975.

4 Scott, J. (1998). Nature and Space. In *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed* (pp. 11-52). Yale University Press.

Dans ces histoires s'enchevêtrent plusieurs niveaux de temporalités. Notre panorama temporel s'étend de 1945 aux années 1999. L'action publique forestière (nationale, régionale, départementale, communale) est pensée sur deux ou trois décennies, les politiques de développement régionale imaginées sur 8 à 10 ans, les plans de gestions de boisement des propriétaires forestiers sur 30 ans ou 40 ans. Ces actions sont majoritairement gouvernées par des impératifs de rentabilités économiques conduisant à des cultures cycliques et une pratique de la coupe rase sur des plantations de pins douglas (*Pseudotsuga menziesii*) âgés de 30 à 40 ans alors que dans la péninsule Olympique (Etats-Unis) une forêt de la même essence peut perdurer 300 à 400 ans. Ces essences (douglas, pin sylvestre, épicéa) sont d'ailleurs en nette progression. Maximiser la production du bois suppose donc des plans de gestions, une planification qui construit un horizon temporel relativement court. Le maintien de cet espace nécessite de nombreuses interventions elles même échelonnées dans le temps. "La forêt des gestionnaires" n'est cependant pas à l'abri d'événements extérieurs comme les maladies ou les tempêtes qui peuvent venir rompre cet ordre. Pour comprendre les dynamiques environnementales, socio-économiques et politiques du territoire nous essayons de rendre compte de ces différents niveaux de temporalités qui coexistent.

Les enjeux contemporains sur les forêts sont des enjeux qui touchent à la production historique de l'espace, et mènent à tirer les fils des logiques politiques, socio-économiques et environnementales à l'œuvre. L'histoire de l'enrésinement sur le Plateau de Millevaches est multiscalair, faite de nœuds et de lignes tissées par de nombreuses histoires, de traces et de mémoires humaines et non-humaines. L'habitant du plateau, l'éleveur de veau, l'épicéa (*Picea abies*) et le pin douglas, le petit ou gros propriétaire forestier en passant par l'aménageur ou l'expert sylvicole en sont les acteurs. On ne peut pas saisir l'inquiétude, la colère ou l'ambition économique de chacun sur un demi-siècle, ni de ce que subit un pin douglas lors de sa trituration, mais nous pouvons essayer de mieux comprendre la production de cet espace et tenter d'éclairer certains angles de ce territoire.

Au début des années 1970 le plateau voit arriver des arrivants plus ou moins jeunes ayant participé de loin ou de près aux événements de 1968. Au milieu des années 1970 la politique forestière et le processus d'enrésinement rencontrent une vive contestation émergeant de ce nouveau tissu social et politique.

En premier lieu nous nous intéresserons à l'articulation entre les politiques forestières d'enrésinement et leurs réceptions, interrogeant la réalité effective des discours. Nous commencerons par étudier l'orientation de ces politiques de 1946 à 1964, en prenant soin d'étudier ces politiques sur différentes échelles, du national au local avec leurs lots d'acteurs, d'instruments et d'institutions. Puis nous étudierons les continuités et ruptures dans la période suivante allant de 1964 aux années 1980.

Dans la seconde partie de notre travail nous évoquerons les contestations et résistances à l'enrésinement émergeant dans les années 1970. Rappelant le contexte socio-politique et les transformations du monde rural, nous nous intéresserons à quelques mobilisations locales où nous dresserons un paysage des revendications, actions et pratiques, avant de voir le contrecoup des années 1980.

Première partie : Entre planification forestière et enrésinement par le bas.

Au XIX^{ème} siècle, le Plateau est peuplé de landes où les biens communaux dominent dans une société locale vivant de ses activités agricoles. La fin du XIX^{ème} est sujette à de nombreux changements; la transformation du marché du travail et l'exode rural frappe durablement le plateau, les activités saisonnières comme le limousinage (de nombreux habitants du Limousin employés comme maçon dans les villes) entraînent des changements durables, les communaux sont divisés, les prés et les pâtures deviennent dominants et certaines parcelles commencent à être boisées.⁵ La question du foncier et de la propriété demeure au cours du XX^{ème} siècle. C'est en considérant les dimensions politiques et sociales de cette dernière que nous voulons essayer de dégager ses différentes fonctions et points de tension. La question de la "mise en valeur" du territoire par la plantation de résineux émerge au début des années 1900, notamment à travers la figure centrale de Marius Vazeilles, député communiste de 1936 à 1939⁶. Son but était de créer un équilibre entre élevage et forêt paysanne en partageant les sectionnaux et communaux. Il s'agit dans ce cas de la réponse à une problématique locale, sans réalisation concrète ni planification. Auparavant et ailleurs, des acteurs politiques et ingénieurs locaux ont aussi préconisé l'enrésinement de leur région pour sa « mise en valeur », cette fois-ci avec le soutien de la puissance publique nationale. Les landes de Gascogne d'abord, perçues comme improductives, se voient asséchées puis couvertes de pins maritimes (*Pinus pinaster*) en vertu d'une loi en 1857⁷. Ensuite, plusieurs régions de moyenne montagne, dans les Cévennes, les Monts de Vaucluse et en Savoie, sont soumis à des plans successifs de « restauration » en 1860, 1874 et 1882, afin de limiter l'érosion et les éboulis, incluant notamment la plantation de pins noirs (*Pinus nigra*), de cèdres (*Cedrus atlantica*) et de sapins blancs (*Abies alba*)⁸.

5 Larrère G. Raphaël, « Désertification ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du Plateau de Millevaches », *Études rurales*, 1978, vol. 71, n° 1, p. 9-48.

6 Auteur d'un livre en 1917 intitulé "*Mise en valeur du Plateau de Millevaches.*"

7 Julien Aldhuy, « La transformation des Landes de Gascogne (XVIII^e-XIX^e), de la mise en valeur comme colonisation intérieure ? », *Confins*, 8, 2010.

8 Gérard Brugnot, « Développement des politiques forestières et naissance de la restauration des terrains de montagne », *Annales des Ponts et Chaussées*, 103, 2002

Encadré 1 : Les fonctions sociales de la propriété

L'étude du foncier permet d'articuler ensemble différentes lectures d'un même phénomène. La propriété privée de la terre remplit plusieurs « fonctions sociales »⁹, dont les 3 suivantes¹⁰ :

- La fonction **patrimoniale** renvoie aux « stratégies familiales » de gestion des possessions. Elle renvoie ainsi à la conception absolutiste de la propriété privée de terres, selon laquelle ces dernières ne sont que de simples fractions de la surface terrestre¹¹. Le propriétaire pourrait en disposer comme il l'entend : développer des cultures agricoles, planter des arbres, construire des habitations, etc. Toutefois, la fonction patrimoniale ne prime pas intégralement sur les autres fonctions sociales de la propriété, qui éclairent d'autres enjeux.

- La fonction **économique** concerne l'intégration de la propriété privée dans des processus économiques. Ceux-ci existent à de multiples échelles. Tout d'abord, ils s'hybrident avec certaines stratégies patrimoniales lorsque les propriétaires décident de mettre en culture (agricole ou sylvicole) pour en tirer des revenus. Mais la fonction économique de la propriété comprend également l'intégration du foncier dans les politiques publiques. De fait, la planification économique enrôle toujours les propriétaires de façon tacite, comme s'ils avaient tous la même stratégie patrimoniale.

- La fonction **paysagère** se rapporte à la dimension esthétique et environnementale de la propriété. Même si des terres sont détenues par un propriétaire donné, celles-ci sont le théâtre de processus écologiques qui ne se bornent évidemment pas aux frontières foncières dressées par les humains. De la même façon, toutes les propriétés font partie d'un paysage qui les dépasse, qui les englobe toutes.

Ces 3 fonctions sociales de la propriété de la terre ne sont pas nécessairement exclusives - et ne sont d'ailleurs pas les seules. Selon les situations, elles peuvent effectivement entrer en tension, mais aussi se rejoindre. Par exemple, les fonctions patrimoniale et économique sont opposées lorsqu'un propriétaire décide de laisser sa parcelle en friche pour des raisons qui le regardent. Mais elles sont au contraire concordantes lorsqu'un propriétaire foncier bénéficie de subventions publiques pour engager certaines actions sur ses terres. En ce sens, les fonctions sociales de la propriété sont des outils analytiques dont l'apport s'apprécie à travers chaque situation précise et non des règles générales sur les rôles sociaux de la propriété. Cela permet de restituer la complexité des enjeux politiques relatifs au foncier, souvent délaissés.

9 Sarah VANUXEM (2019), *La propriété de la terre*, Wildproject, 103 p.

10 Gilles LAFERTE, Yannick SENCEBE, « Le contrôle du foncier en France, entre stratégies familiales et politiques publiques » in Stéphane BLANCARD Cécile DETANG-DESSENDRE, Nicolas RENAHY (2016), *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*, Quae, p. 129-139.

11 Article 544 du Code civil.

Ces politiques ont été définies, pilotées et pérennisées en fonction d'acteurs, de moyens et d'objectifs clairs. Faire une telle histoire de l'enrésinement du Plateau se révèle plus complexe. On peut cependant penser ce processus sur deux périodes, une première allant de 1945 à 1964, et une seconde de 1964 à 1999, chacune mettant en scène l'articulation de discours de l'enrésinement et de leurs réalisations, plus ou moins univoques.

I. Planification et orientation des politiques forestières. 1945-1964.

1. Des forêts de papiers : le Plateau doit produire.

L'élan économique d'après-guerre appréhendé par l'historiographie traditionnelle comme la période 1945-1975 ou les contestées « Trente Glorieuses », marque une période où l'idée de "progrès", l'entrée dans la société de consommation et le geste modernisateur sont en pleine expansion. Les effets actuels de cette modernisation d'un point de vue social ou écologique, font l'objets d'investigations historiennes mettant en lumière les "externalités" de ce progrès notamment les pollutions, l'érosion ou l'appauvrissement des sols.¹² Dans les nombreux moyens de mettre en valeur "les ressources" et "développer" les territoires, nous essayons de dégager ce qui participe à l'enrésinement du Plateau de Millevaches et les quelques grands traits d'une politique nationale et régionale de mise en valeur du bois. Cet élan économique repose notamment sur une politique centralisée "d'aménagement du territoire", empreinte d'une tendance planificatrice.

La question forestière, comme sujet politique, est alors traité par une partie de la haute administration de l'immédiat après-guerre comme un volet de la nécessaire souveraineté en produits forestiers du pays. Ce discours se retrouve par exemple au sein du Commissariat Général du Plan, composé de hauts fonctionnaires et de divers acteurs économiques et scientifiques et chargé d'élaborer des plans de modernisation et d'équipement, à visée incitative et informative. La littérature grise de cette institution donne à voir un discours productiviste, mettant en scène une production nationale de bois déficitaire à intensifier pour améliorer la balance commerciale, et proposant parfois des objectifs de boisement¹³. Dès l'immédiat après-guerre, et pendant les dix plans élaborés de 1946 à 1992, une vision productiviste s'établit sur la forêt, induisant une nécessaire rationalisation, doublée d'une intensification de la production. Cependant le discours institutionnel reste général, détaché de la localité propre au Plateau en lui-même. Parallèlement est créé le Fonds Forestier National, un fonds d'investissement qui vise d'après la loi l'instituant « à la reconstitution de la forêt française [...] en vue de l'organisation du boisement et du reboisement, de la mise en valeur des terrains boisés, de la meilleure utilisation des produits

12 Pessis Céline, Topçu Sezin, et Bonneuil Christophe. *Une autre histoire des " Trente Glorieuses". Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*. La Découverte, 2013.

13 Commissariat général du Plan, *Rapport général sur le premier Plan de modernisation et d'équipement, novembre 1946-janvier 1947, Deuxième Plan de modernisation et d'équipement (1954-1957); Troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961); Quatrième Plan de développement économique et social (1962-1965); Cinquième Plan de développement économique et social (1966-1970); Sixième Plan de développement économique et social (1966-1970); Septième Plan de développement économique et social (1976-1980); Huitième Plan de développement économique et social (1981-1985); Neuvième Plan de développement économique, social et culturel (1984-1988); Secrétariat d'État au Plan, *La France, L'Europe, Dixième Plan (1989-1992)*, Journal officiel, Paris.*

forestiers [...] et de mieux satisfaire les besoins de la population »¹⁴.

La décennie qui suit la fin de la guerre voit ainsi l'émergence d'un discours mettant en avant la nécessité de planter pour rétablir un patrimoine forestier présenté comme ayant subi des destructions importantes, ce qui ne semble pas correspondre aux faits¹⁵, et pointant l'urgence de couvrir les besoins en bois de la nation. La décennie suivante voit une indexation de la production forestière sur le modèle développé par le Ministère de l'agriculture. Ces années sont marquées par d'importants changements dans le monde agricole français, en témoignent les importants soulèvements paysans en 1961.

Les lois Pisani

La présence d'Edgard Pisani à la tête du ministère de l'agriculture d'août 1961 à janvier 1969 marque un tournant. Il est considéré comme l'instigateur du tournant "moderniste" et "productiviste" de l'agriculture française. En effet il travaille déjà en amont à l'élaboration de la loi d'Orientation de 1960 à l'origine des SAFER et des Groupements agricoles fonciers¹⁶, avant, une fois en poste, de la prolonger par la loi Complémentaire de 1962, inspirée notamment par la jeune génération des syndicats agricoles. Dans le même temps il est engagé dans les négociations sur la Politique Agricole Commune qui ont débuté à Bruxelles, la loi faisant partie du cadre institué par le Traité de Rome.

Il est par ailleurs responsable du démantèlement des Eaux et Forêts en 1964, et de la subséquente création de l'Office National des Forêts la même année. Chargé « de la gestion et de l'équipement de celles des forêts appartenant à l'État [...] ainsi que des terrains à boiser ou à restaurer appartenant à l'État »¹⁷, sa forme juridique est celle d'un Établissement Public National à caractère Industriel et Commercial, ce qui induit qu'une partie au moins de son budget provient de ses ressources propres, à savoir dans ce contexte de la vente des produits forestiers des forêts publiques françaises. Ce virage dans la gestion publique des forêts domaniales et non domaniales (communales, sectionales, départementales et d'établissements publics) implique un recours à un usage productiviste de la forêt et à un boisement d'essences rapidement productives afin d'assurer le budget des fonctions qui lui sont attribuées.

C'est dans ce contexte où parallèlement il y a un décalage entre les structures agricoles et les structures sylvicoles, qu'il engage la loi du 6 août 1963 réformant les structures foncières forestières¹⁸. Partant du constat d'une balance commerciale déficitaire croissante et à l'image des réformes agricoles

14 Loi n°46-2172 du 30 septembre 1946

15 Waltraud Koerner, Bruno Cinotti, Jean-Hugues Jussy, Marc Benoît, « Evolution des surfaces boisées en France depuis le début du XIXe siècle : Identification et localisation des boisements des territoires agricoles abandonnés », *Revue Forestière Française*, n°3, 2000

16 Buchou H. Les jeunes agriculteurs des années 1960 et les lois d'orientation et complémentaire. In: *Économie rurale*. N°108, 1975. Les lois d'orientation à l'épreuve des faits bilan et perspectives d'une politique agricole. pp. 31-37;

17 Loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964

18 Loi n°63-810 du 6 août 1963.

précédentes, Pisani souhaite “intégrer la forêt privée dans l’économie nationale” et ainsi rompre avec le modèle de capitalisation des propriétaires forestiers qui considèrent leurs bois comme une réserve, pour les faire entrer dans une “mentalité de producteur”. Dans *Le Monde* du 5 Juin 1962 repris par V. Moriniaux, ses propos sont clairs : “*Il s’agit d’emmener par la persuasion les propriétaires de 7 millions d’hectares de forêt existant en France (...) à orienter leur production dans le sens des besoins de l’industrie nationale obligée actuellement, pour les boîtes à pâte à papier, d’importer le quart de ses besoins, malgré l’étendue des forêts en France.*”¹⁹

2. Une planification forestière transsectorielle et trans-scalaire.

En posant des principes de rationalité par des plans de gestion, cette loi intervient sur plusieurs échelles. À l’échelle nationale, pour faire remonter la production sylvicole et compenser la balance commerciale déficitaire, et au niveau régional par la création de Centre Régionaux de la Propriété Forestière qu’on peut voir comme une “courroie de transmission”, en suscitant la rencontre entre les organismes, les contacts directs entre des ingénieurs forestiers et propriétaires forestiers²⁰. Ces CRPF, au nombre de dix-sept, élaborent des objectifs et des méthodes de gestion forestières qui doivent être suivis par les propriétaires forestiers qu’on encourage à devenir “producteurs”²¹. Un élément important qui marque un tournant dans le choix des essences d’arbre est l’obligation de replanter dans un délai de 5 ans après une coupe rase de plus de 4 hectares de résineux en assurant à cette plantation un rendement au moins équivalent à la dernière.

Les outils de la planification.

Cette politique forestière s’appuie sur le réseau ancien des Eaux et Forêts, avec ses structures de recherche, de phytotechnie (partagés avec le FFN), et sur l’Inventaire Forestier National, créé en 1958 et chargé d’évaluer le peuplement forestier du territoire « indépendamment de toute question de propriété » – évitant ainsi de mettre en tension les fonctions patrimoniale et économique du foncier (voir encadré 1). Il organise périodiquement, par cycle de 10 ans et par département un « inventaire forestier national » appuyé financièrement par le FFN. Nous verrons plus bas les applications concrètes en Creuse de cet instrument. À l’échelon national s’ajoute comme on l’a vu une approche régionale avec les CRPF, mais cette approche se double aussi de l’action d’autres institutions. Dès la mise en place des « régions de programme » en 1955²² se dégage une vision à échelle pluri départementale de l’action étatique, notamment en termes d’infrastructure et d’équipement²³. Cet outil, sous l’influence de la Délégation interministérielle à l’Aménagement Territorial et à

19 Moriniaux Vincent, *Les Français face à l’enrésinement : XVIe-XXe siècles*. (Thèse de Géographie), Paris, Université Paris-Sorbonne, 1999.

20 Montgascon, A de. 1981. À propos de la loi du 6 août 1963: Pour qui? Pourquoi? *Revue forestière française*, 33(3), 229-232.

21 Bourdon Jacques. Un document original : le plan simple de gestion de la forêt privée. In: *Revue Juridique de l’Environnement*, n°1, 1981. pp. 3-29

22 Décret n°55-873 du 30 juin 1955

l'Attractivité Régionale²⁴, permet de coordonner « l'aménagement du territoire »²⁵, doctrine importante de l'action publique. Ainsi, on conçoit dès lors que cette vision permet de « promouvoir l'expansion économique et sociale des régions, en particulier de celles qui souffrent de sous-emploi ou d'un développement économique insuffisant »²⁶. La forêt trouve une place dans ces équilibres, en ce qu'elle constitue pour une partie de l'administration un élément d'un « nouvel équilibre rural »²⁷. Le discours se reporte alors sur le dynamisme, sur le sauvetage d'un territoire par le recours à l'afforestation.

On observe largement l'existence de discours institutionnels divers, se chevauchant parfois, mais favorables à l'enrésinement de certaines régions vus comme posant problème, régions qui comptent le plateau. Ces discours n'arrivent cependant pas intacts et en armes sur des sols dénudés pour y faire croître une forêt. Un ensemble de perturbations, d'activités diverses et contradictoires font l'effectivité ou non d'un enrésinement planifié.

Mesurer l'influence des orientations générales du CGP, appelant à afforester massivement²⁸, est difficile sur le Plateau dans les deux premières décennies de l'après-guerre. On peut cependant, dans une approche très locale, se concentrer sur un projet de politique de boisement. En 1962, la Direction générale des Eaux et Forêts, service du Ministère de l'Agriculture, prévient le Conservateur de la région Limousin que « le quatrième Plan a fixé un certain nombre de régions prioritaires en matière de reboisement » au nombre desquelles se trouve le Plateau de Millevaches. Le ministère souhaite mettre en place des « districts-pilotes de reboisement », au sein desquels il faudrait réaliser « des reboisements importants susceptibles de s'intégrer ultérieurement dans un cadre plus général de rénovation de l'économie locale », dans l'idée qu'ils constituent des exemples à multiplier²⁹.

A cette fin, le cabinet du Préfet de département propose de répondre au problème du reboisement dans la commune de Gentioux (23340), « mettant en péril les terres cultivables et les prairies enclavées »³⁰ en faisant établir par une société « un vaste plan d'ensemble, permettant le remembrement, la sauvegarde des terres cultivables, l'aménagement des prairies et toutes les questions pouvant en découler »³¹. La DGEF valide la proposition, en la soumettant au Préfet de Région du Limousin. Le projet-pilote est financé par le FFN, et son élaboration est confiée à la SOMIVAL, société d'ingénierie et de conseil auxiliaire habituel des collectivités territoriales en la matière, est chargée de ce projet

23 Romain Pasquier, *Le pouvoir régional, Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012

24 Jean-Luc Bodiguel, « La DATAR : quarante ans d'histoire », *Revue française d'administration publique*, n°119/3, 2006

25 Romain Pasquier, *op cit.*

26 Décret n°55-873 du 30 juin 1955

27 François Merveilleux du Vignaux, « La place du reboisement dans la mise en valeur des régions françaises insuffisamment développées - Aspects économiques et sociaux », *Économie rurale*, n°29, 1956

28 Le premier Plan vise à boiser 2,5 millions d'hectares d'ici le milieu des années 1970.

29 Directeur Général des Eaux et Forêts, Lettre du 21 novembre 1962 au Conservateur des Eaux et Forêts de la Région Limousin, Archives Départementales de la Creuse, carton 78W42, Guéret.

30 Cabinet du Préfet de la Creuse, Note à l'attention de Monsieur le Préfet du 14 avril 1964, Archives Départementales de la Creuse, carton 78W42, Guéret.

31 *Ibid*

pilote³². Cette dernière fait état de difficultés sur place, concluant que tant la nature de la propriété foncière, très morcelée, que « la mentalité stagnante » des habitants en font un mauvais candidat, d'autant que seulement « 150 ha de sectionaux paraissent pouvoir être boisés »³³. La situation semble par la suite s'enliser, au point qu'en 1968, le nouveau Président de la Chambre Départementale d'Agriculture répond dans une lettre à un éleveur au sujet de l'usage des terres que ce dernier lui apprend l'existence de ce district-pilote et qu'il va se renseigner au sujet de ce projet³⁴. Cette tentative de mise en place d'un exemple de boisement, à reproduire, bute sur un contexte défavorable au goût de décideurs, finalement assez éloignés du contexte. La conception économique de la propriété comme bien productif pouvant participer à l'effort national se heurte ici à l'usage patrimonial des sols, dont les propriétaires restent les seuls décisionnaires.

Les effets concrets.

Mais cette dynamique verticale n'est pas la seule à s'être déployée à l'époque en faveur de l'enrésinement. Le « Comité d'Expansion Économique du Limousin », aussi appelé « Comité Millevalches en Limousin » créé fin 1955 nous a été décrit par François Christin que nous avons rencontré. Ce dernier, ancien agriculteur et entrepreneur forestier arrivé sur le Plateau en 1949, en était membre, aux côtés de Jacques Chirac. Illustrant fort bien le « phénomène des originaires »³⁵ évoqué par Dominique Danthieux, François Christin, ancien agriculteur et entrepreneur forestier arrivé sur le Plateau en 1949, nous rapporte comment et pourquoi il commence à planter des arbres sur ses terres : *“J'ai acheté de la lande et j'ai transformé en forestier. Ça valait dix fois plus cher en forestier qu'en lande. D'un point de vue de la valeur quoi.”* Ici c'est la mise en valeur de la terre, et la perspective de s'enrichir grâce à l'exploitation du bois, qui préside à l'enrésinement. *“ les plantations de sapins c'est surtout le fait que les propriétaires qui, des gens du Plateau des Millevalches (Corrèze, Creuse) qui partaient à Paris. Un peu à Lyon, beaucoup à Paris. Et les propriétés tombées en ruine, il fallait faire quelque chose. Et la meilleure solution c'était de planter. Et je suis devenu entrepreneur forestier. C'est comme ça que j'ai pu acheter des terres, en tant qu'entrepreneur forestier et faire les chantiers pour les gens.”* Concernant le comité, il précise que le comité avait *“un volet agricole, un volet forestier, et un volet touristique, Comité Millevalches en Limousin. Et on avait 2 techniciens. Un pour l'agriculture et un pour la forêt. Et pour le tourisme on avait un fonctionnaire qui était délégué pour nous aider donc on avait un technicien dans chaque branche, agriculture forêt et tourisme.”*

Proposant une vision localisée et concertée de la mise en valeur du bois,

32 Directeur Général des Eaux et Forêts, Lettre du 2 novembre 1964 à l'attention du Conservateur des Eaux et Forêts à Limoges s/c de Monsieur le Préfet de la Région Limousin, Archives Départementales de la Creuse, carton 78W42, Guéret

33 Direction Générale des Eaux et Forêts, Rapport de Monsieur J. Courtin, Ingénieur en chef du Génie Rural, 21 juillet 1966, Archives Départementales de la Creuse, carton 78W42, Guéret

34 Président de la Chambre Départementale d'Agriculture, Lettre du 10 avril 1968 à Monsieur Christin, Archives Départementales de la Creuse, carton 78W42, Guéret

35 Intervention de Dominique Danthieux, historien, à la ferme de Lachaux, aux côtés de Michel Lulek, directeur de publication de IPNS. Ce dernier complètera en disant que les micro-propriétaires ont subi l'enrésinement dont ils sont les innombrables petits auteurs. Ils disent « on vit avec », ce qui signifie « on vit sur une réserve de bois. Lulek affirme qu'il faut sortir de la « situation coloniale tiers-mondiste ». 23/10/2019

ces comités illustrent une part de la politique d'orientation de la production forestière à petite échelle. Le décret du 14 mars 1964 établit, en plus des préfets de région, des Commissions de Développement Économique Régional, les CODER, qui s'ajoutent aux comités d'expansion existants. La plupart des membres du premier comité sont présents dans ces commissions.

Christin décrit précisément l'abandon des terres et le remplacement par de la plantation de résineux, par une sylviculture autoconstruite. Il résulte de ce phénomène des « nouvelles forêts »³⁶, des massifs forestiers jeunes, issus soit de la politique de plantation, soit par colonisation de friches. La constitution de ces plantations a cependant reposé massivement sur le FFN, qui a joué un rôle notable dans l'accession aux fonds, au matériel, et aux plants. La facilité d'accès des aides, très généreuses pendant les deux premières décennies du programme, amène à un fonctionnement très libéral, un « guichet ouvert » de subventions permettant à tout propriétaire foncier souhaitant boiser à peu de frais une parcelle de le faire³⁷. En Corrèze, où les agriculteurs étaient gagnés au programme de Marius Vazeilles, ces subventions étaient « largement accordées », favorisant ainsi la création de petites forêts éparpillées. Entre 1953 et 1966, en moyenne sur 100 f de crédits, près de 65 f provenaient de subventions et concernaient une superficie moyenne de plantation de seulement 1.7 ha. À l'époque, les rares prêts (environ 7%) accordés concernaient une superficie moyenne d'environ 47 ha.³⁸ Le caractère prescriptif du FFN semble avoir été plus manifeste du côté du choix des essences. En effet, le programme reposait sur un réseau de « pépinières administratives » visant à l'acclimatation des arbres. Une d'elles était située à Peyrat-le-Château (87470), aux portes du plateau, et dotée d'un climat similaire. Les pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) sont plébiscités, avant d'être rapidement remplacés par les épicéas (*Picea abies*), au moment où les pins douglas (*Pseudotsuga menziesii*) commencent à se répandre³⁹. À l'échelle du Limousin, de 1908 à 1963, la surface occupée par les résineux augmente d'environ 1000% et sa part dans la superficie totale des forêts régionales progresse de 6% à 23%.⁴⁰

Les subventions du FFN peuvent être vues comme un dispositif visant à accorder les différents usages du foncier. La planification forestière s'est faite sans considération pour le foncier. Sa mise en application ne peut cependant pas passer outre le fait que celles-ci sont détenues par des propriétaires privés. Ce frein à la planification était d'ailleurs bien perçu par les autorités, qui considéraient que « les structures de la propriété foncière [sont] mal adaptées à une gestion rationnelle » du territoire⁴¹. Les subventions publiques incitaient les

36 Paul Arnould, « Les nouvelles forêts françaises », *L'Information Géographique*, 60-4, 1996.

37 Clément Dodane, *Les nouvelles forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche*,

38 LARRERE G. R., « Désertification ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du Plateau de Millevaches. », *Etudes Rurales*, 1978, vol. 71-72, p. 9-48.

39 Direction Territoriale Centre-Ouest-Auvergne-Limousin de l'Office National des Forêts, Schéma Régional d'Aménagement des plateaux Limousin, 2008

40 BOUET Guy et BALABANIAN Olivier, « La forêt : une chance pour le milieu rural limousin ? », *Norois*, 1986, vol. 130, n° 1, p. 249-256.

41 Document produit en coordination par les Direction Départementale de l'Agriculture de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute Vienne (1972), *Le Limousin, Synthèse d'aménagement rural*, consulté aux Archives départementales de la Corrèze, carton 1378W12.

propriétaires fonciers à se joindre à la dynamique d'enrésinement impulsée par les tentatives de planification. Le dispositif a si bien marché en Limousin que les préfets demandaient au ministère d'augmenter les fonds disponibles pour leurs départements afin de subventionner tous les propriétaires en faisant la demande⁴². La réponse de l'État ne fut pas une hausse des sommes allouées aux départements limousins au niveau demandé mais plutôt de favoriser les « opérations de plus grande envergure » que les subventions distribuées aux petits propriétaires⁴³. Ces subventions ont toutefois permis d'articuler les visées planificatrices d'enrésinement avec la réalité foncière locale, en accordant les fonctions économique et patrimoniale de la propriété.

Le récit de l'enrésinement dans les deux premières décennies de l'après-guerre semble finalement confus, notamment en raison de la distance entre les discours et la croissance des conifères. En prenant une lecture économiciste, on peut envisager qu'une offre nationale et locale de services publics de boisement a rencontré une demande locale de plantation à des fins de rentabilisation, qui plus ou moins conjoncturellement ont pris la forme d'un enrésinement sur le Plateau de Millevaches, les résineux assurant le meilleur rendement. Les impératifs de rationalisation, de productivité et rentabilité sont énoncés dans l'article 2 de la loi du 6 août 1963⁴⁴. Elle enjoint le propriétaire forestier à "assurer l'équilibre biologique du pays et la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers (...) Il doit en réaliser le boisement, l'aménagement et l'entretien, en vue d'en assurer la rentabilité, conformément aux règles d'une sage gestion économique.

42 Conservateur des Eaux et Forêts du Limousin (1960), *Lettre au Directeur Général des Eaux et Forêts*, consulté aux Archives départementales de la Creuse, carton 1030W33.

43 François DU VIGNAUX (1960), Réponse du Directeur Général des Eaux et Forêts au Conservateur des Eaux et Forêts du Limousin, François DU VIGNAUX (1962), Lettre du Directeur Général des Eaux et Forêts au Conservateur des Eaux et Forêts du Limousin en date du 1er décembre 1962, consultés aux Archives départementales de la Creuse, carton 1030W33.

44 Loi du 6 août 1963 pour l'amélioration de la production et de la structure foncière des forêts françaises.

II. Ruptures et continuités, l'enrésinement de 1964 à 1999.

1. « Créer une forêt destinée à fournir l'industrie »⁴⁵

L'année 1964 est un moment charnière de la programmation de l'afforestation en France. À cette date apparaissent et se réorganisent plusieurs acteurs de l'enrésinement, notamment les Commissions de Développement Économique Régionale et l'Office Nationale des Forêts. Les décennies qui suivent jusqu'à la fin du siècle sont caractérisées par un changement de discours sur l'enrésinement et l'émergence de nouvelles pratiques.

Jusqu'au début des années 1980, le CGP joue un rôle majeur dans l'articulation des politiques publiques d'aménagement d'une part et celles d'organisation de la production d'autre part. Le discours productiviste se maintient, comme on l'a vu plus haut. Cependant, une modulation intervient au début de la période, qui voit les plans postuler une importance de la forêt dans les enjeux ruraux. Ainsi, le IV^{ème} Plan (1962-1965) et V^{ème} Plan (1966-1970) soulignent respectivement que « l'équilibre forêt-culture doit être repensé pour chacune des régions agricoles en fonction [...] du rôle capital que doit jouer la forêt dans l'aménagement du territoire (lutte contre l'érosion en montagne, aménagement des bassins versants, ceinture verte des grandes agglomérations) » et que la sylviculture doit être encouragée « pour assurer la mise en valeur plus rationnelle de certaines régions ». Ce même plan évoque par ailleurs la nécessité face au développement de la pollution « d'un plan d'ensemble d'aménagement des bassins et sa mise en œuvre aux cours des prochaines années aux investissements forestiers : équipement des forêts, boisement, aménagements touristiques, travaux de protection et de restauration des sols ». On voit une inflexion légère par rapport aux programmes précédents, uniquement quantitatifs, inflexion corrigée par la suite, avant que la question du bois et de la forêt s'estompent dans les plans, qui perdent indéniablement en prescriptibilité.

La présence locale de l'ONF se manifeste par sa gestion des forêts communales et sectionnelles, ainsi que domaniales dans une moindre mesure, dans une région dont le boisement s'intensifie sur la période. En 1974, parmi les forêts gérées par l'ONF, 76% sont des forêts départementales, communales ou sectionnelles⁴⁶. Cette importance locale en fait un agent public à la légitimité

45 DECOURT N. (directeur de la Station de Recherches sur la Forêt et l'environnement), *Environnement et politique forestière quelques aspects*, Centre de recherches forestières d'Orléans I.N.R.A, 1976. (à propos du FFN)

46 Direction Régionale Poitou-Charentes-Limousin de l'Office National des Forêts, *Rapport au préfet activité 1974 - Région du Limousin*, 1975, Archives Départementales de Creuse, carton 78W42, Guéret.

affirmée, en témoignent les rapports d'activité annuels de la direction régionale du Limousin au Préfet de Région dans la première moitié des années 1970. Ces documents révèlent, non seulement la qualité d'expert que l'ONF s'attribue (ou qu'on lui attribue) dans la définition des mesures raisonnables à adopter pour rendre productive la forêt, mais aussi un certain état d'esprit vis-à-vis de la question forestière. Le rapport annuel de 1975 présente avant tout la forêt limousine comme une « poussière de petits massifs éparpillés ⁴⁷», avant d'avancer qu'il est « hautement souhaitable, et beaucoup en sont convaincus parmi les élus du Limousin, de pouvoir agir sur la structure de la forêt, afin de constituer des unités de gestion plus importantes, soit en contribuant aux groupements forestiers, [...] soit en dotant l'État de moyens adaptés »⁴⁸. Il est également écrit que « la forêt en Limousin sera bientôt un élément important de la rentabilité du sol et un moyen certain de freiner l'exode rural ». L'enrésinement est promu car « il est aisé de constater que la productivité d'une forêt du Limousin est encore souvent fonction de la proportion des résineux dans les peuplements »⁴⁹, en considérant cependant qu'il « ne saurait enrésiner systématiquement et totalement les forêts », notamment pour « assurer un équilibre nécessaire des peuplements », en favorisant le « maintien du hêtre, dans un but à la fois esthétique et économique »⁵⁰. Les rapports annuels de 1972 et 1973 arrivent à des conclusions identiques. On remarque avec ces quelques documents que la direction régionale de l'ONF adopte un discours qui rejoint ici celui du FFN, et dans une certaine mesure celui de l'aménagement du territoire. Cela fait de la région une zone d'exploitation forestière devant stimuler l'emploi et l'activité industrielle, au moins dans les souhaits de ces acteurs.

Au sein de l'arsenal technique de la politique forestière, l'IFN, outil récent, contribue également au maintien d'un discours productiviste sur la forêt limousine. Par exemple, l'IFN produit un inventaire pour la période 1965-1967 sur le département de la Creuse, où sont énoncés différents éléments caractéristiques du boisement local. Il y est fait mention d'une « capacité de production exceptionnelle » d'intérêt national⁵¹. Les conclusions de l'inventaire sont un ensemble de considérations et de recommandations. Une phrase tout à fait éloquente vient clore ce rapport concernant le boisement de la Creuse : « Compenser le sentiment d'infériorité que la vocation forestière n'aurait pas pleinement assumée ». Encourageant notamment la transformation sur place du bois d'oeuvre par l'intermédiaire de petites industries, ce même rapport fait la promotion du tourisme, « en espérant que [les] enfants restent et assurent la mise en valeur des ressources naturelles »⁵².

47 Direction Régionale Poitou-Charentes-Limousin de l'Office National des Forêts, *Rapport au préfet activité 1974 - Région du Limousin*, 1975, Archives Départementales de Creuse, carton 78W42, Guéret.

48 *Ibid.*

49 *Ibid.*

50 *Ibid.*

51 Archives départementale de la Creuse 78 W 44 ; inventaire forestier national.1963-1971.

52 *Ibid.*

Après la réorganisation des institutions en charge de l'enrésinement à partir de 1964, de nouveaux discours sur la forêt émergent chez les experts et les élus. Nous voyons ainsi certaines administrations chargées de l'entretien des forêts considérer ces dernières comme des simples réservoirs énergétiques⁵³ comme le relève Noël DECOURT : « Ce souci central s'explique par le déficit important du commerce extérieur en bois et produits dérivés : 5,8 milliards de Francs en 1974, de l'ordre de 8 milliards en 1976, sans doute de 15 à 20 en 1980 : le second poste de nos importations après les produits pétroliers. »⁵⁴. Certains acteurs institutionnels commencent également à inscrire des réflexions sur la préservation de l'environnement.⁵⁵ Il existe chez les experts un certain souci de laisser des prairies d'élevage dans la région. La forêt semble être pensée comme un moyen de mettre en valeur des terres trop mauvaises pour faire l'objet d'une mise en valeur agricole. Ainsi le député (républicain indépendant) de la Haute-Savoie Jean Brocard insiste sur l'importance de s'assurer que la forêt « reste à sa place qu'elle occupe toutes les stations, tous les versants qui lui reviennent, mais pas plus, et qu'elle laisse au pâturage ceux dont la vocation pastorale est certaine »⁵⁶ dans un rapport au gouvernement intitulé *Pour que la montagne vive* en 1975. De même, on retrouve à plusieurs reprises des recommandations pour garantir, par exemple, la qualité des sols. N. Decourt, directeur de la Station de Recherches sur la Forêt et l'Environnement au centre de recherches forestières d'Orléans de l'I.N.R.A , met ainsi en garde contre le pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et l'épicéa (*Picea abies*) et préconise la plantation de mélèzes (*Larix kaempferi*), de douglas (*Pseudotsuga menziesii*) et de sapins (genre *Abies*) « au moins sur les sols les plus fragiles. ». Il propose également de mêler feuillus dans une proportion de 50 % et résineux et de pratiquer des éclaircies et de travailler les sols avec fertilisation et amendements.⁵⁷ Il convient à cet égard de suivre l'évolution du choix des essences opérée sur le Plateau de Millevaches et d'appréhender la façon dont le douglas, face à son concurrent majeur, l'épicéa, devient peu à peu une "valeur sûre"⁵⁸.

2. La mise en compétition du douglas et de l'épicéa dans la conquête des forêts du Plateau de Millevaches

Pseudotsuga menziesii + Picea abies

En 1945, le contexte est sans précédent. Les nombreuses scieries se retrouvent face à une demande accrue de bois de charpente pour reconstruire la France d'après-guerre. Bon nombre de petites scieries dont le matériel est trop ancien disparaissent face à la concurrence.⁵⁹ De même, l'importance que revêt

53 N. DECOURT, Environnement et politique forestière, Op. Cit.

54 *Ibid.*

55 N. DECOURT, Environnement et politique forestière, Op. Cit.

56 J. BROCARD *Pour que la montagne vive*. Rapport au gouvernement, Paris, Doc. Franc, sept 1975. cité par A. BRUN in *Concurrence agriculture-forêt en moyenne montagne : une responsabilité locale*, Station de recherches sur la forêt et l'environnement, Versailles, 1977, 6 p. Archives Nationales 20050251/30

57 *Ibid.*

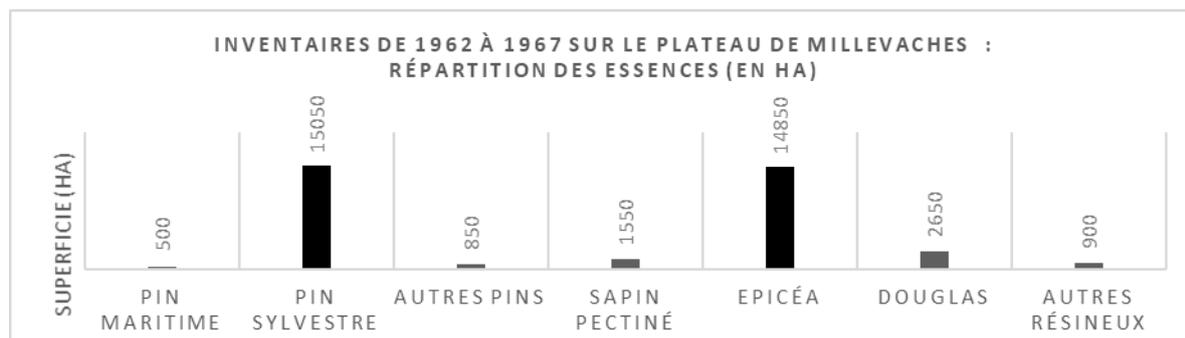
58 E. De SÈZE, « Enquête sur les chablis de 1982 en Limousin », *Revue Forestière Française*, 1987, n° 4, p. 276-280.

59 Gaëtan Levillain, *Enrésinement et modernisation. Une histoire par le bois de*

progressivement l'industrie du papier est telle qu'en 1957 un article paru dans la *Revue forestière française* titre : « Nos besoins en bois de papeterie nécessitent des techniques de production rapide. » Le texte est sans équivoque : il faut trouver l'essence capable de produire le plus de bois dans un temps relativement court, afin de tendre vers des forêts dont la croissance est plus rapide et la production plus grande.⁶⁰ En conséquence, alors que les résineux occupent environ 15 % de la forêt en 1912, ce taux atteint les 34 - 39 % en 1993. « La forêt française progresse de 3,5 millions d'hectares sur cette période et passe de presque 10 millions à 13,4 millions d'hectares soit une augmentation de 26 % de sa surface. »⁶¹

« Alors, sur le Plateau [de Millevaches], je plantais d'abord, c'était beaucoup de pins sylvestre. Ensuite, il s'est planté des épicéas. Notamment l'épicéa euh... je m'en rappelle plus le nom. Et puis après, il s'est planté des douglas. »⁶²

Comme en témoigne cet ancien agriculteur arrivé en Creuse en 1949, la plantation en résineux sur le Plateau de Millevaches, se fait principalement au profit de trois essences. En Corrèze, les trois règnes de ces essences se succédèrent ainsi : « le pin sylvestre [(*Pinus sylvestris*)] entre 1946 et 1955 (15 000 ha, soit deux tiers des reboisements de cette époque) ; l'épicéa commun [(*Picea abies*)] de 1955 à 1970 (15 000 ha, soit 40 % des reboisements de cette période) ; le douglas vert [(*Pseudotsuga menziesii*)] depuis 1970, qui pèse pour près de 50 % dans les plantations aux côtés de l'épicéa (30 %) ». ⁶³ L'inventaire forestier mené sur le Plateau de 1962 à 1967 confirme la tendance à la plantation de l'épicéa aux côtés du pin sylvestre dont la présence résulte en grande partie de plantations anciennes. L'épicéa et le pin sylvestre occupent respectivement 41% et 42% de la surface des forêts de résineux du Plateau de Millevaches (voir Figure 1). ⁶⁴



l'industrialisation française (XIXe - XXe siècles), Mémoire de master en sciences sociales sous la direction de J-B. Fressoz et C. Bonneuil, Paris, EHESS, 2019, 159 p.

60 Yves Claudel, « Nos besoins en bois de papeterie nécessitent des techniques de production rapide », *Revue Forestière Française*, 1957, vol. 11, p. 805-810.

61 G. Levillain, *Mémoire : Enrésinement et modernisation. Une histoire par le bois de l'industrialisation française (XIXe - XXe siècles)*, op. cit. p.23

62 Entretien avec François Christin, le 24 octobre 2019.

63 Ch. Barthod, « Un exemple : l'évolution de l'action du FFN en Corrèze », *Revue Forestière Française*, 1987, Le F.F.N., p. 84-90.

64 Inventaire Forestier National, « Résultats de l'inventaire forestier du Plateau de Millevaches (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) », *Revue Forestière Française*, 1970, n° 2, p. 164-166.

Figure 1 : Résultat des inventaires forestiers menés de 1962 à 1967 sur le Plateau de Millevaches⁶⁵

Le douglas, avec 2650 ha, ne représente que 7 % des forêts résineuses mesurables⁶⁶ du Plateau. Pourtant sa présence dans la région remonte au début du siècle, comme nous le montre la photographie ci-après prise en 1960.



Douglas de 60 ans, à 600 m d'altitude
dans la région du Plateau de Millevaches.
(Photo Toulgouat.)

Figure 2 : Photographie d'une plantation de douglas.⁶⁷

Dès le début des années 60, l'arrivée à maturité des plants de douglas aux côtés d'autres essences résineuses, sur le Plateau de Millevaches, engendre une série d'études scientifiques comparatives. Ce cliché paraît dans la *Revue forestière française*, dans un article écrit par Jean Pardé, ingénieur des Eaux et Forêts et illustre le comportement *remarquable* de cet exotique. L'étude de documents émis au sein de l'arène scientifique d'expertise de la productivité des résineux met en lumière des préconisations quant aux choix des essences et révèle dans le même temps la nature des rapports que les experts entretiennent avec le vivant. L'interprétation des résultats relatifs à l'étude des diverses placettes d'essences sur le Plateau procède d'une mise en concurrence. Les experts utilisent à cet égard le registre de la compétition lorsque l'objectif est de produire la plus grande quantité de bois : « la défaite (...) écrasante » du pin sylvestre face au mélèze du Japon, au douglas et au sapin de Vancouver. De même, l'épicéa est « apparu à moyenne altitude, fortement distancé par les quatre exotiques qui vont suivre avec lesquels il était en compétition »⁶⁸. Et l'article de conclure : parmi les essences résineuses introduites (...) il convient de placer le douglas d'abord ». S'agissant de la comparaison des caractéristiques de la pâte à

65 *Ibid.*

66 L'inventaire ne prend en compte que les bois dans le diamètre est supérieur à 7.5 cm, à hauteur d'homme.

67 J. Pardé, « Contribution à l'étude de la productivité des reboisements de la région du Plateau de Millevaches », *Revue Forestière Française*, 1960, p. 557-571.

68 *Ibid.*

papier de ces bois exotiques, en vue d'une production de papier Kraft, le discours qui l'accompagne est moins empreint de compétitivité. Nous pourrions l'expliquer par le fait qu'ici l'objectif est moins une quantité à atteindre qu'un comportement à avoir qui doit être proche de celui du pin maritime (seule essence résineuse employée jusqu'alors dans les papeteries). L'examen des propriétés des essences du Plateau, notamment de leurs résistances au processus de raffinage, classe le douglas et le Mélèze du Japon (*Larix kaempferi*) en première position, suivie par l'épicéa de Sitka (*Picea sitchensis*), sur un total de 6 essences résineuses.⁶⁹ Ainsi, l'industrie forestière et la papeterie s'alignent sur le « grand triomphateur⁷⁰ » que représente le douglas. Un alignement que les propos de François Christin illustrent assez bien en évoquant l'enchevêtrement de la logique papetière et de la logique de production de bois : « c'est les douglas qui ont gagné, qui ont pris le dessus parce que les papeteries ont pu [inventé un système de décoloration de la pâte à papier du douglas], ça poussait mieux que les épicéas. »⁷¹ Force est de constater qu'effectivement, en 1963, le douglas constituera la matière première de grande qualité des pâtes Kraft.⁷²

L'impact de ces diverses études et préconisations d'essences résineuses en défaveur d'essences feuillues, puis d'essences résineuses en particulier, prend différentes formes au sein de l'activité du FFN. Par exemple, en 1967, beaucoup de scieries ont recours aux prêts du Fonds forestier national (et aux primes d'orientation agricole) leur permettant de moderniser leur équipement afin de répondre à la demande croissante de bois résineux.⁷³ De plus, le FFN a fortement diminué le nombre des essences utilisées. Le nombre d'essences résineuses est passée de 30 à 14 entre l'arrêté du 31 octobre 1950 et l'instruction de 1967, alors que le nombre d'essences de feuillus est passé de 39 à 0 entre ces deux dates. En 15 ans, de 1955 à 1970, le taux national de boisement en résineux (acquis avec l'aide du FFN) augmente d'environ 8%. Dans le même temps, le taux de boisement en feuillus passe de 8.5% à 0.1%.⁷⁴ Cette diminution du nombre d'essence privilégiant les essences résineuses au détriment de celles feuillues nous donne à voir la manière dont le FFN a contribué de façon structurelle, à l'enrésinement des forêts de France, et par extension, du Plateau de Millevaches.⁷⁵

En comparant les années 1957 et 1971 en termes d'essences employées par le FFN (voir figure 3), Jean Pourtet, ingénieur général du G.R.E.F. au Ministère de l'agriculture, fait plusieurs fois référence au Massif Central. Il révèle ainsi que

69 L. Blanc, « Valeur papetière, pour papier Kraft, des bois résineux exotiques », *Revue Forestière Française*, 1961, p. 564.

70 J. MARION, « Enquête sur la production de quelques essences résineuses dans le département du Bas-Rhin », *Revue Forestière Française*, 1965, n° 11, p. 734-474.

71 Entretien avec François Christin, 24 octobre 2019.

72 R Lebrun, « Aperçu sur les débouchés actuels du bois de douglas », *Revue Forestière Française*, 1891, p. 788.

73 René (Centre technique du bois) Brunet, « L'équipement des scieries besoins et perspectives », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 705.

74 Jean POURTET, « L'évolution dans le choix des essences de reboisement », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 567-575.

75 Jean (Ministère de l'agriculture) POURTET, « L'évolution dans le choix des essences de reboisement », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 567.

dans cette région, le FFN préféra au pin sylvestre d'autres essences ⁷⁶, que l'épicéa commun y est « presque unique au-dessus de 700 mètres »⁷⁷ et que le douglas - dont la part dans les reboisements a triplé en 15 ans (toutes régions confondues) - est « au-dessous de 7 à 800 mètres, suivant la latitude, sans rival »⁷⁸. Il conclut en donnant l'exemple qui se veut convaincant du douglas qui est employé sur le Plateau de Millevaches et qui produit en moyenne 9.4 m³/ha/an contre 4.3 m³ pour le pin sylvestre. ⁷⁹.

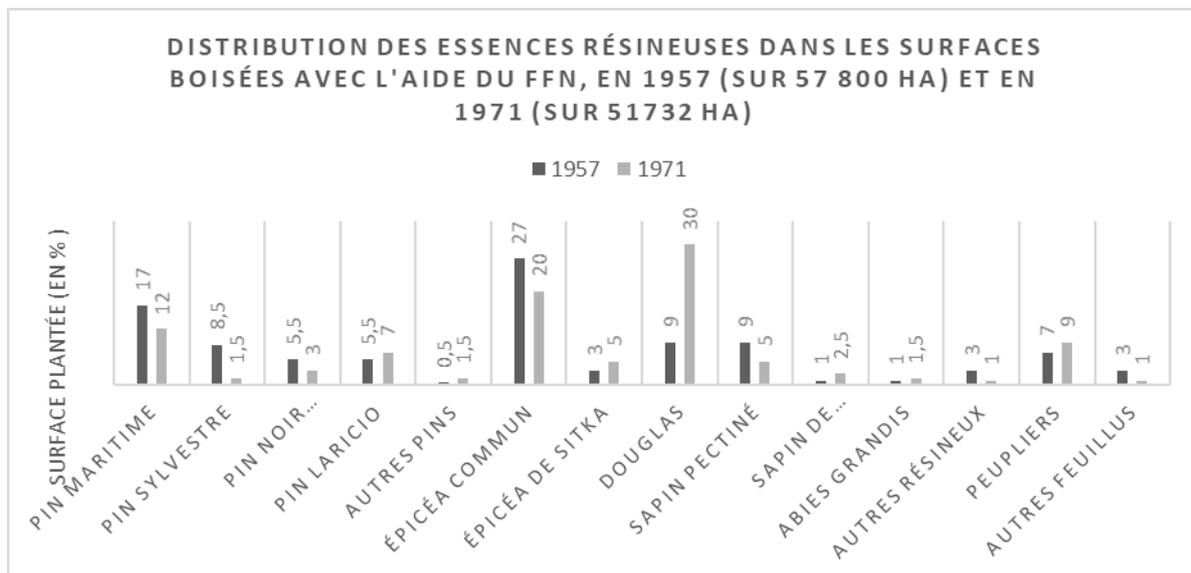


Figure 3 : Distribution des essences résineuses pourvues par le FFN en 1957 et en 1971.⁸⁰

Mais il nous semble que l'influence du FFN sur le Plateau de Millevaches va plus loin. La création d'une importante pépinière à Peyrat-le-Château (Haute-Vienne) par le FFN constitue un élément majeur dans cette enquête, qu'il convient d'éclaircir quelque peu. Cette pépinière voit le jour en 1967 sur le Plateau de Millevaches et est capable de produire annuellement 5 à 6 millions de plants sur une surface cultivable de 35 ha.⁸¹ Or, Peyrat-le-Château se situe à 15 km de Royère de Vassivière et à moins de 30 km de Gentioux-Pigerolles, Soubrebost ou encore, La Villedieu. La présence de cette pépinière sur le Plateau de Millevaches a, supposons-nous, une part importante dans le pourvoi massif en subventions sous la forme de plants dans la région. Relevons à cet égard que la part des subventions dans les aides déployées sur le Plateau de Millevaches par le FFN est d'environ 65%⁸², dans les années 1967 à 1970, alors qu'au niveau national la

⁷⁶ *Ibid.* p.571-571

⁷⁷ *Ibid.* p.571

⁷⁸ *Ibid.* p.571

⁷⁹ *Ibid.* p.571

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Henri Naudet, « La mise en oeuvre du fonds forestier national : les divers acteurs du reboisement. Les pépiniéristes, leur activité, leur évolution », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 576-581. p.581

⁸² G. R. Larrere, « Désertification ou annexion de l'espace rurale ? L'exemple du Plateau de Millevaches. », *Etudes Rurales*, 1978, vol. 71-72, p. 9-48.

part des subventions n'atteint que 25 % environ à la même époque, (sans jamais dépasser les 33% au cours de son existence) ⁸³.

Par ailleurs, un événement vient bouleverser le marché de plants français en Europe : fin septembre 1972, les Allemands déplorent l'absence d'un organisme officiel de certification des plants, ce qui a pour conséquence de bloquer les exportations pour les épicéas français. Il faudra « attendre encore plusieurs années pour pouvoir délivrer des certificats d'origine certifiée pour les ventes de plants forestiers. »⁸⁴ Le blocage des exportations d'épicéas engendrant une offre importante sur le marché a sans doute contribué au maintien de son utilisation dans les reboisements du Plateau, sans qu'il nous soit possible de le confirmer au vu des données dont nous disposons pour la période 1972-1982.

Dans la seconde moitié des années 70, d'autres études poursuivent la comparaison entre l'épicéa et le douglas. Ainsi Nys et Decourt, ingénieurs de l'I.N.R.A., montrent la grande fiabilité du douglas en fonction de la station, par rapport à l'épicéa : entre 500 et 800m d'altitude, sa productivité est constante et est indépendante de l'exposition.⁸⁵ De même, en 1978 émergent les préoccupations quant à l'appauvrissement du sol. L'Académie d'agriculture de France⁸⁶ affirme que les sapins et le douglas constituent les essences les moins dégradantes pour les sols, et que le mélèze doit être préféré à l'épicéa.⁸⁷ Cependant, il semble que ce soient moins ces comptes-rendus d'experts que l'épreuve de la tempête de 1982 qui finit d'éjecter l'épicéa hors de la course à l'enrésinement. Jean-Jacques Peyrissaguet, agriculteur arrivé sur le Plateau en 1970, relate les effets de la tempête en ces mots : « ça a fait de gros dégâts sur les épicéas et les douglas, beaucoup sur les épicéas. »⁸⁸ L'épicéa subit les plus gros dégâts. « Enracinés [en fonction] d'un vent venant de la mer, de l'ouest »⁸⁹, la tempête apporte un vent venant du sud-est et brise des troncs de 4 à 10 m de hauteur. Selon E. de Sèze, président de l'Union régionale des syndicats de propriétaires sylviculteurs du Limousin, les reboiseurs n'en veulent plus. Certains envisagent même la coupe rase préventive pour les épicéas restants. Le Sapin « perd son auréole d'essence sûre et pérenne ». Le douglas, jamais brisé par le vent, devient une « valeur sûre ». De Sèze prédit à raison : « on pourrait redouter d'assister à une monoculture de douglas dans les prochaines années ». En effet,

83 Harald de Fontenay-Changarnier, « Les action de reboisement depuis 1946. Les résultats », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 543.

84 H. Naudet, « La mise en oeuvre du fonds forestier national : les divers acteurs du reboisement. Les pépiniéristes, leur activité, leur évolution », art cit. p.579

85 N. DÉCOURT et C. NYS, « Nutrition, croissance et production de l'épicéa et du douglas dans le Limousin », *Revue Forestière Française*, 1976, n° 3, p. 193-202.

86 "L'Académie d'agriculture de France est un établissement d'utilité publique à caractère scientifique et éducatif. Créée en 1761, elle porte cette dénomination depuis 1915. Basée à Paris [...] elle a pour principale mission de conduire des réflexions de natures scientifiques, techniques, économiques, juridiques, sociales et culturelles, sur le moyen et le long terme, dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Son action contribue ainsi à éclairer les citoyens et les décideurs à préparer ou à accompagner les évolutions de ces différents secteurs." Notons également que le ministre de l'agriculture en est le président d'honneur. *L'Histoire de l'AAF*, consulté sur : <https://www.academie-agriculture.fr/academie/presentation/histoire>

87 Henry Sagnier et Henri Hitier, « Comptes rendus des séances de l'Académie d'agriculture de France », Paris, Académie d'agriculture de France., 1978.p.938

88 Entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet, le 22 octobre 2019

89 Entretien avec Jean-François Pressicaud, le 23 octobre 2019

d'après les inventaires forestiers menés sur le Plateau, le douglas devient prépondérant au cours de la décennie 90. Sa vitesse de progression calculée est d'environ 400 ha/an entre l'inventaire de 1980 et celui de 1990, puis elle atteint 650 ha/an entre l'inventaire de 1990 et celui de 2003 (voir Figure 4). Finalement, le douglas l'emporte, et avec lui, « l'idée d'une sylviculture rapide, à durée de révolution réduite pour diminuer les risques » catalysée par les tempêtes de 1982 puis de 1999.⁹⁰

Le douglas symbolise alors l'accomplissement des volontés planificatrices et productivistes de l'État, lequel a présidé au choix des essences au niveau local dès la fin des années 50. Toutefois, si les discours productivistes parviennent à s'enraciner dans la pratique au niveau du choix des essences – notons que cela ne s'est guère produit par la seule force de « persuasion »⁹¹ de l'État – d'autres discours tels que ceux concernant le secteur du bois ont bien de la peine à se concrétiser.

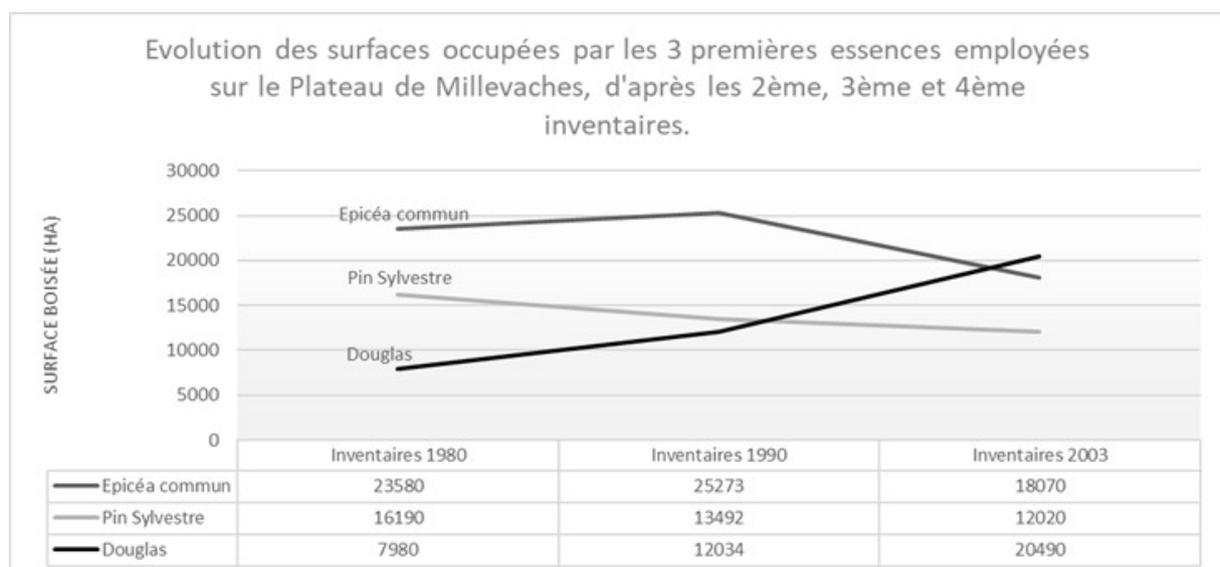


Figure 4 : Graphique montrant l'évolution des trois principales essences sur le Plateau de Millevaches, en surfaces occupées (en ha). Il est réalisé à partir de 9 inventaires forestiers départementaux, soient les 2^{ème} (1980), 3^{ème} (1990) et 4^{ème} (2003) inventaires réalisés dans les trois départements. La répartition des essences y est donnée par région forestière et distingue donc le Plateau de Millevaches des autres régions.⁹²

90 E. De SÈZE, « Enquête sur les chablis de 1982 en Limousin », *Revue Forestière Française*, 1987, n° 4, p. 276-280.

91 Archives départementales de la Creuse; 78 W 44 Étude sur les problèmes forestiers de la région Limousin ; Document régional, Conférence administrative régionale "les problèmes forestiers" 16 janvier 1970

92 Inventaire Forestier National, *Département de la Haute-Vienne Résultats du 2ème Inventaire Forestier (1981) Tome 1*, s.l., 1981, 116 p ; Inventaire Forestier National, *Haute-Vienne 1991 3ème inventaire forestier du département*, s.l., 1991, 83 p ; Inventaire Forestier National, *Creuse 1991 3ème inventaire forestier du département*, s.l., 1991 ; Inventaire Forestier National, *Département de la Creuse Résultats du 2ème Inventaire Forestier (1981) TOME I*, s.l., 1981, 128 p ; Inventaire Forestier National, *Département de la Corrèze Résultats du 2ème Inventaire Forestier (1980) Tome I*, s.l., 1980, 129 p ; Inventaire Forestier National, *Corrèze 1990 3ème inventaire forestier du département*, s.l., 1990, 96 p ; Inventaire Forestier National, *Inventaire forestier départemental Corrèze IVe inventaire 2003*, s.l., 2003, 140 p ; Inventaire Forestier National, « Inventaire forestier

3. « ça va vite la plantation »⁹³

L'influence de l'approche en termes de productivité sylvicole semble être limitée sur le terrain. L'échec constant des différentes préconisations du CGP à aboutir à une hausse réelle de la production de bois au niveau national, capable de subvenir à la demande industrielle, est manifeste. Dans le cas du Plateau de Millevaches, où les pouvoirs publics imaginaient la mise en place de grandes propriétés forestières productives⁹⁴, remplissant les objectifs fixés par le Plan⁹⁵, un filière-bois finalement assez limitée se met en place localement, sans être en mesure de limiter réellement l'exode rural⁹⁶. La vision prônée par le CGP ne semble pas avoir connu de réalisation concrète sur le terrain, des inadéquations entre offre et demande, tant locale que nationale, limitant la réussite des visions planificatrices⁹⁷. Cependant, la production de bois n'est qu'un aspect de l'enrésinement dans la région, le principal, visuellement au moins, étant la présence de massifs forestiers importants et standardisés.

Sur place, l'enrésinement est toujours encouragé par le Fonds Forestier National. Comme on l'a vu plus haut, ce dernier n'a pas constitué un outil d'imposition de l'afforestation mais plutôt un service au profit d'un enrésinement par le bas⁹⁸. On remarque cependant que tant le mode que le volume des financements évolue sur la période. L'enrésinement maintient une progression à 9 % entre 1963 et 1980, en Limousin. Entre 1966 et 1970, on observe une diminution drastique des subventions, de 73% (voir Figure 5). En lieu et place de ce type d'aide, on accorde des prêts qui profitent surtout aux particuliers ayant au moins 10 ha, des contrats s'adressant principalement aux collectivités – même si des particuliers majoritairement non-résidents en bénéficient aussi – et faisant intervenir le FFN. Les propriétaires de très grandes surfaces et susceptibles de financer 60% des frais de reboisement peuvent quant à eux bénéficier d'une prime à l'investissement forestier à 40%. Cette diminution d'un type d'aide au profit d'autres formes d'aides révèle un changement d'attitude des pouvoirs publics à l'égard des reboiseurs. D'un immédiat après-guerre généreux en subventions, on bascule dans la seconde moitié des années 1960 vers un modèle de moins en moins dispendieux, favorisant les contrats avec l'État ou les collectivités territoriales, et les primes à l'investissement forestier à hauteur de 40%⁹⁹. La baisse des dotations reste à relativiser, avec en octobre

départemental Haute-Vienne IVe inventaire 2004 », 2004 ; Inventaire Forestier National, *Inventaire forestier départemental Creuse IVe inventaire 2004*, s.l., 2004, 117 p.

93 Entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet, Entretien

94 Directeur Général des Eaux et Forêts, Lettre du 21 novembre 1962 au Conservateur des Eaux et Forêts de la Région Limousin, Archives Départementales de la Creuse, carton 78W42, Guéret

95 *Ibid*

96 Guy Bouet, Olivier Balabanian, « La forêt : une chance pour le milieu rural limousin ? » *Norois*, n°130, 1986

97 *Ibid*

98 Clément Dodane, *Les nouvelles forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche*

99 LARRERE G. R., « Désertification ou annexion de l'espace rurale ? L'exemple du

1967, 420 000 francs prévus pour la seule Creuse par exemple. Ce nouveau modèle semble par ailleurs constituer une réponse aux limites posées par une forêt « mal gérée, mal entretenue, trop morcelée »¹⁰⁰, en ce qu'il favorise les grandes propriétés forestières, qui profitent largement du système de primes. L'action du FFN connaît donc une évolution fonctionnelle, finalement plus en accord avec les visions productivistes du CGP par exemple, qu'avec son fonctionnement initial très libéral, ce qui a un impact sur les paysages du plateau.

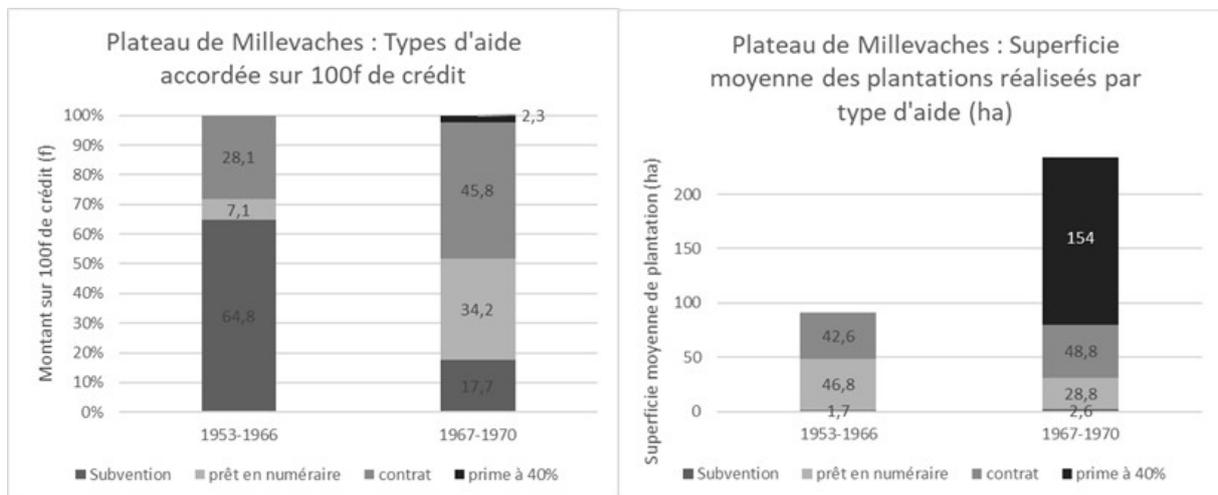


Figure 5 : Ventilation des types d'aide sur 100f de crédit entre 1953 et 1970. (Source : Larrère, 1978. Désertification ou annexion de l'espace rural.)

Les instances locales de décision prennent une importance croissante dans le contexte de régionalisation naissante. Dans une étude sur les problèmes forestiers dans le Limousin demandée par le CODER, Gaston Estager, chef du Service Régional d'Aménagement Forestier du Limousin, donne de nombreux éléments sur l'orientation de la production forestière. On peut supposer que l'étude laisse une place centrale au Plateau de Millevaches, puisqu'il parle des "parties les plus hautes de la région"¹⁰¹. Il énonce un ensemble de problèmes, de constats et de remèdes. Il évoque notamment le choix des essences: il convient de privilégier le pin douglas (*Pseudotsuga menziesii*), de constituer des grands ensembles fonciers pour favoriser le reboisement et organiser une "gestion rationnelle", et d'alléger la fiscalité pour prendre en compte les jeunes forêts. Il critique l'exonération trentenaire de l'impôt foncier qui encourage la coupe au bout de 30 ans en prévision de prélèvements fiscaux futurs. Selon lui, les deux principaux problèmes que sont la fiscalité inadaptée et les structures foncières morcelées entravent la gestion rationnelle. Voyant des propriétaires hostiles aux modèles des groupements forestiers, il conclut que "*l'avenir est dans la persuasion*"¹⁰², confirmant la nécessité de dispositifs articulant fonctions patrimoniale et économique du foncier. Le zonage agriculture-forêt sera notamment l'un de ces outils (voir encadré 2 ci-dessous).

Plateau de Millevaches. », Etudes Rurales, 1978, vol. 71-72, p. 9-48.

100 Ibid

101 Archives départementales de la Creuse; 78 W 44 Étude sur les problèmes forestiers de la région Limousin ; Document régional, Conférence administrative régionale "les problèmes forestiers" 16 janvier 1970

102 Ibid.

Encadré 2 : Le zonage agricole en Limousin

Une loi instituant le zonage agricole est adoptée le 22 mai 1971 par le Sénat et l'Assemblée Nationale. Elle vise en effet à « favoriser une meilleure répartition des terres entre, d'une part, les productions agricoles et, d'autre part, les espaces de nature et de loisir en milieu rural »¹⁰³. Cela donne notamment le pouvoir au préfet de département d'interdire, par arrêté préfectoral, la plantation de certaines essences forestières dans des zones précises. En 1975, une circulaire interministérielle presse les préfets du Massif Central de mettre en place le zonage sur leurs territoires avant 1980 pour mettre fin aux conflits entre agriculteurs et forestiers.

En Limousin, ces dispositifs communaux de zonage agriculture-forêt seront rapidement mis en place¹⁰⁴. Ceux-ci ont pour ambition principale d'endiguer le boisement anarchique qui a lieu dans la région, notamment sur le Plateau de Millevaches. Toutefois, les processus de zonage sont fortement différenciés selon les départements. Tout d'abord, des commissions communales sont créées, à l'initiative des conseils municipaux en Creuse et en Haute-Vienne, et en Corrèze sous l'impulsion conjointe de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Chambre d'agriculture. Elles sont chargées d'acter la délimitation des différentes zones - 3 zones (agriculture, forêt et loisir) en Corrèze et Haute-Vienne, 2 zones (agriculture et forêt) en Creuse - sur le territoire communal, à partir d'une proposition de départ d'un chargé d'études. Les commissions communales de zonage sont composées de représentants de la commune (souvent le maire), des exploitants agricoles¹⁰⁵, des propriétaires forestiers et des fonctionnaires départementaux

103 LOI n° 71-384 du 22 mai 1971 relative à l'amélioration des structures forestières

104 BOUET Guy (1979), « Le zonage agriculture-forêt en Limousin », *Norois*, n°103, p. 349-368.

105 Nous ne savons pas dans quelles proportions étaient représentés les différents profils sociologiques présentés précédemment.

représentant l'État.¹⁰⁶

Le lancement du processus de zonage est également différencié selon les départements : en Creuse et en Haute-Vienne, ce sont directement les conseils municipaux qui créent des commissions communales dédiées - en lien avec d'autres instances - à la définition du zonage sur le territoire communal, tandis qu'en Corrèze, celles-ci sont à l'initiative de la préfecture.

Les commissions communales de zonage sur le Plateau de Millevaches semblaient renouer avec le projet de forêt paysanne et démocratique porté par Marius Vazeilles¹⁰⁷. En pleine reconfiguration démographique avec l'installation de néo-ruraux pour des motifs politiques, le zonage aurait pu constituer un outil privilégié de démocratie locale afin d'articuler les différentes visions et fonctions de la forêt, face à une planification et gestion extérieures au territoire. Toutefois, les partisans de l'enrésinement y voient un obstacle au développement « rationnel » et « scientifique » de la forêt productive, puisque les potentialités des sols ne sont pas prises en compte dans le zonage¹⁰⁸. L'attachement des agriculteurs au zonage ne serait pas uniquement guidé par l'opposition irrationnel à l'enrésinement mais plutôt par une volonté conservatrice de posséder des terres¹⁰⁹. Le zonage ne satisfait donc pas les espoirs placés en lui et n'endiguer pas l'enrésinement du Plateau de Millevaches, qui fera encore l'objet de vives contestations politiques qui se poursuivent jusque de nos jours.

106 Archives de Faux la montagne

107 Dominique DANTHIEUX (2018), « Forêt et démocratie sur la Montagne limousine », in A.-C. AMBROISE-RENDU, A. TRESPEUCH-BERTHELOT, Alexis VRIGNON (dir.), *Une histoire des conflits environnementaux. Luites locales, enjeu global (XIXème-Xxème siècle)*, Pulim.

108 BOUET Guy (1979), « Le zonage agriculture-forêt en Limousin », *Norois*, n°103, p. 349-368.

109 BALABANIAN Olivier (1980), « La forêt source de conflits dans la montagne limousine », *Revue Forestière Française*, p. 255-262.

|

Il semble que les années 1970 correspondent à un changement dans le recours massif aux essences de plantation. Comme on l'a vu plus haut, le douglas (*Pseudotsuga menziesii*) semble avoir été plébiscité à partir dès la fin des années 1960, et ce par plusieurs acteurs. Si l'influence de l'ONF ne semble pas à priori sortir du cadre des forêts publiques qu'il opère, on peut se pencher à ce titre sur les épisodes de tempêtes qui surviennent en 1982 puis en 1999, et qui occasionnent des destructions dans le couvert ligneux de la région (respectivement 2500 et 50000 hectares nécessitant une « reconstitution »). Dans les deux cas, l'ONF a orchestré la reconstitution, fournissant une aide technique, financière par le rachat du bois, et un boisement des parcelles touchées. Ces interventions, conjointes avec le CRPF, semblent avoir accéléré le remplacement de l'épicéa (*Pinus Abies*) par le douglas sur le plateau, dont la résistance au vent a été mise en avant comme un argument¹¹⁰.

S'il y a bien eu des volontés diverses, se chevauchant parfois, d'un boisement planifié, sur le Plateau de Millevaches, la distance entre les décisions politiques et la réalité du terrain donnent à voir un paysage plutôt confus. Il semblerait que les pouvoirs publics aient plutôt permis à des projets personnels de plantations, de propriétaires souvent non-résidents, de se réaliser rapidement et facilement afin de conserver une valeur du foncier. Le recours à des essences décriées, comme le pin douglas, semblent être plutôt tardives et conjoncturelles. Pour reprendre une clé de lecture economiciste, une offre nationale et locale de services publics de boisement a rencontré une demande locale de plantation à des fins de rentabilisation, qui plus ou moins conjoncturellement ont pris la forme d'un enrésinement sur le Plateau de Millevaches, les résineux comme le pin sylvestre, mais surtout l'épicéa et le douglas assurant le meilleur rendement.

La forêt est donc pensée comme un champ de bois. Cela explique qu'on y trouve des pratiques héritées de l'agriculture intensive contemporaine, comme l'épandage de défoliants. Les DDT sont utilisés car ils permettent de faire tomber les feuilles de feuillus sans toucher, directement, les conifères. Son usage est la preuve de la volonté de privilégier ce dernier type d'arbres au détriment des premiers et s'inscrit donc dans la logique d'une gestion utilitariste de la forêt où ne doivent pousser que des arbres choisis pour leur productivité. Cette pratique est condamnée par les associations écologistes car elle nuit fortement à la faune et à la flore.¹¹¹ Le faucon pèlerin en est une des principales victimes car ses coquilles d'oeufs sont rendues friables avec le produit. On en comptait plus que 7 avant l'interdiction du DDT.¹¹² La pratique est assez ancienne sur le Plateau

110 Fabien Jubertie, « L'impact de la tempête "Martin" sur le couvert forestier en Auvergne. Origine des chablis et logique de reconstitution », *Physio-Géo*, 2, 2008

111 COPRONAT, SHIMPAN, PRONAT, ADDNE (respectivement les associations départementales de la protection de la nature de Côte d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Saône et Loire, Yonne.) *L'usage de défoliants sur nos forêts une des graves conséquences de l'enrésinement*, 1975. (Archives Nationales 20050521/30)

112 Entretien avec Jean-Jacques PERRISSAGUET, le 22 octobre 2019.

puisqu'elle est menée par l'ONF sur des parcelles privées à Saint-Merd-les-Oussine en 1978 ou 1979. Elle fait l'objet d'une opposition assez hétérogène ; le maire de Saint-Merd-les-Oussine et son conseil municipal, prévenus par des militants essentiellement néo-ruraux, se réunissent très rapidement pour interdire cet épandage par arrêté avant qu'il n'ait lieu.¹¹³

L'enrésinement du Plateau de Millevaches a été massif pendant toute la seconde moitié du XX siècle. Mais au-delà de ce constat c'est une histoire complexe où interviennent différents acteurs aux échelles nationales, régionales et locales. L'afforestation du Plateau a été planifiée par les autorités politiques nationales et régionales pour répondre à des besoins énergétiques et économiques. Elle est aussi le résultat de stratégies individuelles de valorisation des parcelles dans un contexte de forte déprise agricole. Si ces dernières sont encouragées par des initiatives institutionnelles comme les aides accordées par le FFN, elles ont aussi leur logique propre et les autorités n'ont de cesse de condamner ces parcellaires " timbre poste". De plus, il ne faut pas penser que l'enrésinement se fait en occultant toute réflexion environnementale. Enfin, il faut noter que quelques discours, très minoritaires, au sein des institutions avancent des réserves quant aux conséquences environnementales de l'enrésinement, qu'il soit piloté ou individuel.

113 *Idem*

Deuxième partie : Contester l'enrésinement durant la « foisonnante, débridée et combative décennie des années 1970 »

I. Exode rural et fragmentation foncière

Les contestations de l'enrésinement du Plateau de Millevaches s'insèrent dans un contexte sociologique bien particulier. Le territoire est en proie à un exode rural important, qui dure depuis plusieurs déjà décennies. Les paysans délaissent leurs terres pour aller travailler en ville, notamment dans la maçonnerie, une pratique connue sous le nom de « limousinage ». Ces événements ne semblent pas avoir de lien direct avec l'étude historique de l'enrésinement, mais éclairent pourtant les dynamiques sociales liées à l'augmentation de la surface forestière sur le plateau.

1. De l'exode rural à la déprise agricole

Le Plateau de Millevaches était autrefois un « monde plein », c'est-à-dire que les ressources agricoles du Plateau n'étaient pas suffisantes pour assurer l'autonomie complète sa population¹¹⁴. En 1880, la population sur le Plateau approchait en effet les 120 000 habitants. Elle n'est que de 40 000 en 2014. L'objet n'est pas ici de préciser les raisons de cet exode rural. La Grande guerre, la modernisation agricole, la « surpopulation » locale ou encore l'amélioration des moyens de transport ont très probablement participé, comme ailleurs, à ces départs d'une large part de la population vers d'autres territoires. La situation sur le Plateau de Millevaches s'inscrit en effet dans un exode rural plus général, à l'échelle régionale. Le Limousin voit sa population diminuer de 4.95% entre 1926 et 1936 puis de 12.83% entre 1962 et 1975.¹¹⁵ Dans les cantons montagnards de la Corrèze, la population diminue de 25.81% entre 1921 et 1968. L'exode rural sur le Plateau de Millevaches n'est donc pas isolé, bien qu'il soit toutefois plus massif qu'ailleurs en Limousin.

Cette importante dépopulation se traduit alors par une « déprise agricole » des terres limousines, les labours diminuant de 37,73% au cours de la décennie 1963-1973. Le plus fort du recul des terres agricoles se situe dans les années 1973-1974. Bouet convoque à cet égard deux explications socio-écologiques expliquant le recul des terres agricoles : le sol granitique est très pauvre et nécessite donc beaucoup d'intrants coûteux, et au-delà de 500m d'altitude, les terrains sont accidentés et donc difficilement accessibles. Cette situation s'aggrave à mesure que la main-d'œuvre disponible diminue.

114 Michel Pattinaud (2014), « Quand le Plateau de Millevaches était "un monde plein" », IPNS

115 BOUET Guy, *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*, in Deuxième partie. Lille, 1979, 669 p.

Les landes aussi connaissent le déclin. En 1830, le Limousin était le « pays de la lande ». Les vieux agriculteurs décrivent alors avec nostalgie une végétation verdoyante. Or, à la fin des années 1970, les landes sont uniformément brunes. Bouet avance que cette couleur est due à la fois à la bruyère qui s'est fortement développée au cours de ce qu'on pourrait appeler « la déprise pastorale », et « à la dent du mouton [qui] n'arrivait plus à la détruire ». Ainsi, alors qu'en 1830 les landes occupaient 21.5% de la surface régionale, elles n'en occupent plus que 9% en 1975. La baisse est encore plus forte à Royère de Vassivière, située sur le Plateau, où la surface occupée par les landes passe de 44.26% à 8.98% entre les mêmes dates.¹¹⁶

L'absence d'exploitation de ces terres conduit à leurs peuplements arbustifs spontanés. « S'installent en premier lieu quelques fruitiers sauvages, le bouleau et le pin sylvestre, puis, à l'ombre de ces essences, le hêtre ».

Autrefois « monde plein », le Plateau de Millevaches est peu à peu devenu un territoire dépeuplé, avec des terres agricoles délaissées. Cette situation sociologique particulière n'est pas anodine, puisqu'elle peut partiellement expliquer le comportement différencié des propriétaires fonciers vis-à-vis de l'enrésinement.

2. Fragmentation de la propriété et sociologie fragmentée des propriétaires

Malgré la concentration des terres agricoles qui s'opère dans une grande partie du territoire français, la surface moyenne des propriétés terriennes en Limousin est sensiblement plus réduite que celle sur le reste du territoire national. La surface moyenne possédée est de 3,7 hectares en 1970¹¹⁷ – aujourd'hui et depuis 2000, sont considérées comme « petites exploitations » les propriétés de moins de 20 hectares¹¹⁸, pour l'ensemble de la France. Ce morcellement foncier se retrouve également du côté de la propriété forestière, qui représente – si l'on considère à la fois les particuliers et les sociétés – 92,8% des surfaces boisées du Limousin¹¹⁹. Ce morcellement de la forêt a son importance puisqu'une grande partie des propriétaires semble ne pas faire partie d'un groupement forestier¹²⁰. L'ONF ne détient ainsi que 4% des forêts limousines en 1986¹²¹.

Ce morcellement de la propriété forestière s'explique aussi par la sociologie des propriétaires, elle-aussi fragmentée. Si avant la Première Guerre mondiale, l'intégralité de la forêt était possédée par des agriculteurs, la part des

116 BOUET Guy, *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*, in Deuxième partie. Lille, 1979, 669 p.

117 Calcul à partir de : Conférence Administrative régionale ayant pour titre « les problèmes forestiers » du 16/01/1970

118 INSEE (2019), « Exploitations agricoles », *Tableaux de l'économie française*.

119 Guy BOUET (1979), *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Lille III, 669 p.

120 BOUET Guy, BALABANIAN Olivier (1986), « La forêt : une chance pour le milieu rural limousin », *Norôis*, n°130, vol. 33, p. 249-254.

121 Ibid.

autres catégories sociales croît ensuite continuellement, les agriculteurs ne représentant en 1969 plus que 21,7% de la propriété forestière résineuse sur le Plateau de Millevaches¹²², contre 42% pour les cadres industriels et professions libérales (voir Figure 6).

L'activité professionnelle implantée localement étant essentiellement agricole, certains propriétaires n'habitent plus sur le Plateau mais se sont installés en ville, et ne travaillent plus directement leurs terres. Les noms de plusieurs grands propriétaires terriens ayant fait fortune en ville sont ainsi fréquemment cités, comme celui de la famille Pitance, mais tous les citadins propriétaires de terres sur le Plateau ne possèdent pas autant d'hectares¹²³. Dans certaines communes, jusqu'à un tiers du territoire communal est détenu par des propriétaires citadins¹²⁴. Bien que leur attachement à la Montagne limousine reste relativement fort (la plupart de ces propriétaires citadins sont des enfants du pays, dont les parents ont quitté le Plateau lors des épisodes d'exode rural), le fait que ces propriétaires n'exploitent plus eux-mêmes leurs terres fait jouer différemment la fonction patrimoniale de leur propriété par rapport à ceux qui sont restés au pays. Le faible coût de la terre sur le Plateau de Millevaches pousse en effet à privilégier la plantation de résineux, plus rentable que le fermage¹²⁵. Les propriétés de citadins présentent un taux de boisement beaucoup plus important. Les bois sont passés de la forêt paysanne à la propriété citadine.¹²⁶ Une forêt citadine à deux visages : la « forêt-placement », celui-ci étant favorisé par les formes d'aide profitables aux propriétaires de grandes surfaces, et la « forêt-héritage » qui concerne les « enfants du pays ». Ceux-ci ne sont généralement pas résidents mais ne souhaitent pas se séparer de cet héritage familial.¹²⁷

122 LARRERE G. R., « Désertification ou annexion de l'espace rurale ? L'exemple du plateau de Millevaches. », *Etudes Rurales*, 1978, vol. 71-72, p. 25.

123 Entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet, octobre 2019 (il mentionne des « centaines » d'hectares)

124 BOUET Guy (1979), « Le zonage agriculture-forêt en Limousin », *Norois*, n°103, p. 349-368.

125 BALABANIAN Olivier (1980), « La forêt source de conflits dans la montagne limousine », *Revue Forestière Française*, p. 255-262.

126 BOUET Guy, *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*, in Deuxième partie, Lille, 1979, 669 p.

127 BOUET Guy, *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*, in Deuxième partie, Lille, 1979, 669 p.

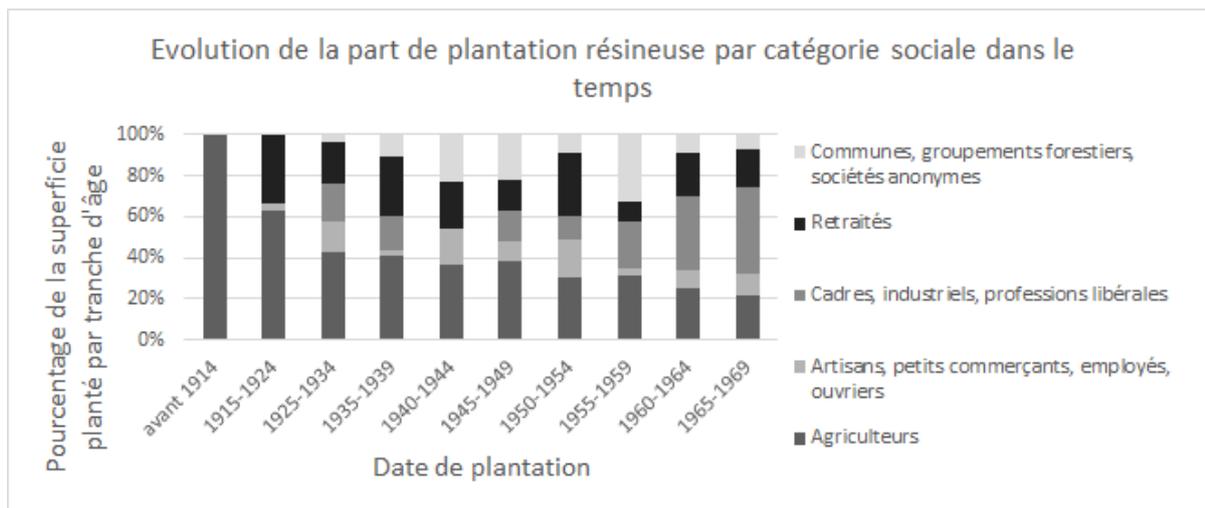


Figure 6 : Graphique montrant l'évolution de la part de plantation résineuse par catégorie sociale.¹²⁸

Pour les agriculteurs encore sur le plateau, un clivage générationnel semble distinguer deux positionnements vis-à-vis de l'enrésinement. Les plus jeunes - moins de 45 ans - se projetant encore à long terme sur la continuité de leur activité, sont inévitablement des opposants à l'expansion de la forêt. En pleine modernisation agricole, ils sont davantage favorables à l'agriculture intensive et à l'agrandissement des exploitations. Les positions des plus âgés - plus de 45 ans - sont plus contrastées. Soulignons d'abord l'influence sur ces derniers de Marius Vazeilles, forestier mais aussi député communiste de la Corrèze¹²⁹. Celui-ci défendait la « forêt paysanne », un modèle atypique d'agroforesterie adossé à la petite et moyenne propriété, particulièrement bien accueilli sur les terres communistes limousines¹³⁰. Dans la continuité du projet de Vazeilles, les agriculteurs avec un repreneur pour leurs exploitations étaient généralement opposés à l'enrésinement : ils défendaient la continuité du modèle agricole raisonné qui avait encore cours sur le plateau. La plantation de résineux en monoculture était alors perçue comme la source de la désertification humaine, agricole et biodiversitaire de la Montagne limousine. En l'absence de repreneurs, les agriculteurs en fin de carrière déploraient ces phénomènes mais se ralliaient au choix économique plus raisonnable de l'enrésinement. La forêt résineuse comme « source de conflits » sur le Plateau de Millevaches est donc essentiellement au cœur de stratégies foncières divergentes. C'est dans ce contexte foncier et social particulier que s'organisent polémiques et mouvements contestataires sur le Plateau pour s'opposer à l'enrésinement des terres, notamment dans les décennies 1970-1980, après une montée des tensions dans la décennie 1960.

128 LARRERE G. R., « Désertification ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du Plateau de Millevaches. », *Etudes Rurales*, 1978, vol. 71-72, p. 9-48.

129 Jean MAITRON, Guillaume BOURGEOIS (2010), « Notice sur Marius VAZEILLES », Le Maitron.

130 Laird BOSWELL (2004), « La petite propriété fait le communisme (Limousin, Dordogne) », *Études rurales*, n°171-172, p. 73-82. Voir aussi : Dominique DANTHIEUX (2005), « Le communisme rural en Limousin : de l'héritage protestataire à la résistance sociale (de la fin du 19e siècle aux années 1960) », *Ruralia*, n°16-17.

II. La manifestation des Bordes (15 mai 1977)

La manifestation des Bordes est un événement central, et probablement l'un des temps les plus marquants des contestations locales contre l'enrésinement des terres. Organisée par le groupe « Vivre dans la Montagne Limousine » (voir encadré 3 ci-dessous), l'idée de la marche naît dans le contexte particulier de la région et du lieu.

1. Dire non au bradage de la terre

Dans les années 1970, cette situation d'exode rural se perpétue en Limousin. La pression sur le foncier créée par l'achat de terres par des sociétés pour les plantations commence à peser fortement sur les éleveurs et agriculteurs locaux, ainsi que sur les jeunes néoruraux qui cherchent à s'installer dans la région. Les inégalités ne cessent de se creuser, alors que le pays continue de se vider de sa population¹³¹. On a vu que l'enrésinement a une part de responsabilité dans cette situation, puisqu'il accentue la fracture entre résidents et non-résidents. En général, plutôt que de les louer à des agriculteurs, ceux-ci préfèrent les faire rentabiliser en y installant des plantations, génératrices de profits supérieurs, qui sont gérées sur place pour eux par des sociétés spécialisées. Les résidents, eux, sont parfois propriétaires, mais tirent surtout la plus grande partie de leur revenu de l'élevage.¹³²

Encadré 3 : « Vivre dans la Montagne Limousine » dans le contexte politique des années 1970

L'association « Vivre dans la Montagne Limousine » (VDLML) se forme lors de la préparation de la contestation de la plantation sur la ferme des Bordes, durant l'hiver 1976-1977. Elle regroupe la plupart des néoruraux de la région

131 Voir Marie-France Houdard, *Comprendre le pays Limousin et y vivre*, MIADE éditions, 2003.

132 « Forêt & mouton, la guerre froide du Plateau de Millevaches », entretien de François Christin par Jean Tassin, *Limousin magazine*, n° 211, déc. 1979

ainsi que « des agriculteurs du cru »¹³³. Pierre Desroziers, enseignant à Gentioux originaire de Dordogne qui deviendra maire de Gentioux au début des années 1980, est l'organisateur de la manifestation des Bordes¹³⁴. Il l'est au titre de militant occitaniste du groupe « Volen Viure al Pais »¹³⁵, groupe qui s'est alors peu à peu dissous dans la plateforme « VDLML »¹³⁶. Jean-Jacques Peyrissaguet, naturaliste et ornithologue originaire du Nord de la Creuse qui s'installe en 1973 sur le Plateau pour se reconvertir dans l'agriculture¹³⁷, est le

133 PRESSICAUD Jean-François. « Les néo-ruraux dans le Nord de la montagne limousine : un facteur de revitalisation d'un pays dominé ? ». Mémoire de maîtrise en Sciences Sociales appliquées au travail, Toulouse le Mirail, Limoges, 1980, p.84

134 Entretien avec Jean-François Pressicaud. Ce dernier habitait à Felletin, commune du Plateau, depuis 1972 mais il n'a pas participé directement à l'organisation des mobilisations contre l'enrésinement. Il connaît bien le déroulement des événements d'une part parce qu'il est ami avec Pierre Desroziers et avec Jean-Jacques Peyrissaguet, deux des principaux protagonistes des événements, qui le tiennent informé des événements par téléphone ou par courrier, et d'autre part parce qu'il a réalisé un mémoire de sociologie sur les néoruraux du Plateau de Millevaches en 1980.

135 Qui signifie « Nous voulons vivre au pays » en occitan.

136 Entretien avec Jean-François Pressicaud.

137 Entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet. Il explique également que son grand-père était forestier. Il a réalisé des plantations sur le Plateau de Millevaches même, mais a été missionné par l'Etat français pour replanter Verdun après la Première Guerre mondiale. C'est du fait de la contradiction avec la tradition forestière de son grand-père que Jean-Jacques Peyrissaguet explique son opposition à l'enrésinement productiviste du Plateau.

président de « VDLML »¹³⁸. La grande majorité des néoruraux vivant sur le Plateau sont des soixante-huitards et sont tous investis dans la lutte du Larzac¹³⁹. Cette lutte débute en octobre 1971, soit très peu de temps avant ou après l'installation de nombreux néoruraux du Plateau de Millevaches¹⁴⁰. Des militants occitanistes sont également investis dans la cause du Larzac « dont ils feront un symbole de « colonisation intérieure » »¹⁴¹.

Il est donc nécessaire d'avoir en tête le contexte politico-écologique des années 1970, c'est-à-dire celui de l'émergence de l'écologie politique en France¹⁴², pour bien saisir l'univers social dans lequel ont lieu les mobilisations décrites ci-dessous.

138 Article du 17 mai 1977 de l'Echo du Centre.

139 Entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet. La lutte du Larzac est une lutte d'opposition à l'extension d'un camp militaire sur le causse éponyme, causse qui s'étend entre l'Aveyron et l'Hérault

140 Selon Jean-Jacques Peyrissaguet, nombre de néoruraux du Plateau arrivent entre 1970 et 1972.

141 Terral Pierre-Marie. « Larzac : du refus local de l'extension du camp militaire au soutien à la « cause du causse » (1971- 1981) ». In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 124, N°279, 2012

142 Ollitrault, Sylvie, et Bruno Villalba. « 67. *Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises* », Michel Pigenet éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. La Découverte, 2014, pp. 716-723.

Le régime d'imposition foncière contribue à accroître ces déséquilibres : les propriétaires forestiers doivent payer un impôt sur le revenu annuel, exigible à partir de l'année de la plantation des arbres. Les investisseurs les plus solides sont donc avantagés du point de vue économique, puisqu'il faut, pour investir dans le sapin, avoir la capacité financière de régler chaque année pendant près vingt ans (jusqu'à la première coupe) un impôt sur un revenu qui n'existe encore qu'en puissance. Ce paramètre explique en partie l'accroissement des inégalités entre les cultivateurs-éleveurs locaux et les propriétaires immigrés, qui en général reviennent investir au pays après avoir fait fortune en ville¹⁴³. De plus, ces mêmes propriétaires forestiers sont exonérés d'impôts sur le foncier pour une période de trente ans. Les communes ne perçoivent donc aucun impôt local sur les parcelles enrésinées avant ce délai alors qu'elles en percevaient lorsque ces terres avaient un usage agricole. Ce qui explique la situation de certaines qui se retrouvent au bord de la ruine, comme La Villedieu, où se situe la propriété des Bordes. Ce système, pensé pour favoriser la prospérité au niveau national, est donc également fortement pénalisant pour les communes limousines, puisqu'il n'encourage aucune création de richesses à l'échelon local.¹⁴⁴ Le résultat de l'enrésinement accéléré, favorisé entre autres par cette politique fiscale, s'avère ainsi, aux yeux de certains, un désastre au niveau local : c'est dans ce contexte de tensions latentes¹⁴⁵ que la mobilisation prend naissance pour « dire non au bradage de la terre »¹⁴⁶ et contester « l'enrésinement abusif et le cumul des terres qui font mourir notre pays »¹⁴⁷.

2. Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon

Le cas de la ferme des Bordes est emblématique de ces tensions entre une partie de la population locale, et notamment certains éleveurs-cultivateurs, et les propriétaires forestiers. Rattachée à la Villedieu, la ferme des Bordes est envahie par le sapin, qu'on y plante à partir des années 1960, et peu à peu désertée de ses habitants :

« Ici, aux Bordes, c'est maison écroulée, terre désertée et enrésinée, sans âme qui vive. Où que se tourne le regard, le sapin lui bouche l'horizon ».

Témoigne Philippe Betton, membre de Vivre dans la Montagne limousine ayant participé à la mobilisation des Bordes, dans un article paru dans le journal *Le*

143 Voir Marie-France Houdard, *Comprendre le pays Limousin et y vivre*, MAIADE éditions, 2003.

144 « Forêt & mouton, la guerre froide du Plateau de Millevaches », entretien de François Christin par Jean Tassin, *Limousin magazine*, n° 92, fév. 1969

145 Voire même des tensions ouvertes : l'interview de F. Christin (citée au-dessus en 4) mentionne des « tensions permanentes » entre forestiers et éleveurs de moutons, qui se manifestent à travers des procès, des appels à huissiers...

146 "À la Villedieu, une marche pour dire non au bradage de la terre". *L'Echo Creusois*, 17 mai 1977.

147 *Le Populaire du Centre*, 13 mai 1977.

Populaire du Centre le lendemain de la marche¹⁴⁸. Ainsi, la ferme des Bordes est rachetée en 1966 par une société appartenant à un riche maçon creusois émigré à Lyon, Pierre-Eugène Pitance¹⁴⁹, dans le but d'être plantée en résineux. Cette histoire, loin d'être un cas isolé, semble s'être produite à répétition, créant un sentiment de frustration chez les jeunes agriculteurs qui tentent de s'installer : « de nombreux autres cas semblables se retrouvent sur le plateau, alors que des jeunes cherchent des terres pour les travailler », explique un autre article paru le jour d'après dans *L'Echo du Centre*¹⁵⁰.

C'est dans ce contexte¹⁵¹ que se monte le groupement « Vivre dans la Montagne Limousine » (voir encadré 3). L'idée du mouvement naît dans un café de la Villedieu, le café La Maria, un lieu réputé dans la région pour son lien avec la résistance durant la guerre d'Algérie.¹⁵²

148 « *Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon* », *Le Populaire du Centre*, 16 mai 1977.

149 Entretien avec Jean-François Pressicaud, le 24 octobre 2019.

150 *L'Echo du Centre*, 17 mai 1977. Voir aussi Larrère G. Raphaël. Désertification ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du Plateau de Millevaches. In: *Études rurales*, n°71-72, 1978. Campagnes marginales, campagnes disputées. pp. 9-48.

151 Voir aussi Jean-François Pressicaud, entretien, octobre 2019 : « Et on voyait les bonnes terres se planter et on voyait aussi des villages qui étaient abandonnés et ça nous interrogeait beaucoup (...) Les sapins cernaient complètement Gentioux et à ras des maisons. (...) Après ça fermait des villages entiers, c'était lugubre, Gentioux a toujours été lugubre. Donc on a commencé à se réunir et à discuter entre nous... parce que tout doucement les gens s'installaient et commençait de l'élevage de moutons, des chèvres. Et on s'est dit : « Faut faire quelque chose. » »

152 Comme beaucoup de communes limousines, la Villedieu est un lieu de résistance durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi pendant la guerre d'Algérie : c'est à cet endroit que les convois en partance pour l'Algérie ont été arrêtés, et les soldats libérés. La propriétaire du café était connue pour avoir accompagné les résistants arrêtés pour avoir libéré les soldats d'Algérie pour leur procès, à Bordeaux. Jean-François Pressicaud, entretien, octobre 2019.



Figure 7 : "À la Villedieu, une marche pour dire non au bradage de la terre". *Le populaire du Centre*, 17 mai 1977

Enfin, ce sont près de cinq cents personnes qui se mobilisent en ce dimanche 15 mai 1977 aux Bordes, afin de marcher sur la ferme à l'abandon qui menace d'être recouverte de sapins¹⁵³. Les revendications du mouvement, brandies lors de la marche sont à l'image de ses participants, pour la plupart des néoruraux pleins de « la vigueur de la jeunesse » selon la presse. On peut effectivement constater d'après la photo ci-dessus que les manifestants semblent assez jeunes. De plus, le style des participants (vestes en cuir, cheveux longs pour la majorité des hommes que l'on voit...) suggère qu'une bonne partie d'entre eux sont des soixante-huitards. Cette hypothèse est corroborée par Jean-Jacques Peyrissaguet qui affirme que « ils ont pas participé les gens du pays, sauf un ou deux maires »¹⁵⁴. Il note également la présence de militants communistes, maoïstes ou encore libertaires venus notamment de Felletin ou Limoges. Les descriptions des participants par la presse ne nous donnent pas beaucoup d'indices sur la composition sociologique des manifestants. Elle évoque seulement la participation de figures politiques locales ou utilise des catégories très vastes telles que « la jeunesse », « ceux qui ont le cœur occitan et écologique » et « ceux qui aiment « le pays » »¹⁵⁵. Il n'est toutefois pas exclu que les habitants originaires du pays ne se soient eux aussi opposés à l'enrésinement, ni qu'ils ne le contestent par d'autres voies :

« (...) Il n'y avait pas seulement des néoruraux parmi les agriculteurs qui contestaient, que beaucoup y compris chez les jeunes agriculteurs de l'époque même si ils étaient adhérents de la FDSEA, ça avait pas une

153 Voir « Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon », *Le Populaire du Centre*, 16 mai 1977 ; . "À la Villedieu, une marche pour dire non au bradage de la terre". *L'Echo du Centre*, 17 mai 1977.

154 Entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet, 22 octobre 2019.

155 « Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon », *Le Populaire du Centre*, 16 mai 1977

coloration idéologique aussi forte que maintenant, et ils étaient intéressés par ce combat.»¹⁵⁶

Leur soutien tacite au mouvement de contestation n'emprunte peut-être pas ses codes au « répertoire d'action collective »¹⁵⁷ mobilisé ici, c'est-à-dire celui des marches, des manifestations, modes de revendication imprégnés à l'époque de l'esprit de mai 1968 et repris par les jeunes générations de néoruraux. Jean-Jacques Peyrissaguet explique que « le peu de gens qui restaient à la Villedieu, ils restaient aux fenêtres [lors de la manifestation] »¹⁵⁸. Pour justifier cet attentisme apparent des « gens du coin », l'historien Dominique Danthieux soutient également la thèse d'une opposition « rentrée », accompagnée de « formes quotidiennes de résistance »¹⁵⁹ peut-être moins visibles (signer une pétition, affirmer verbalement son soutien...). C'est le cas par exemple François Christin, éleveur et petit propriétaire forestier arrivé dans la région en 1940 : « Moi, je n'ai pas participé à la marche... Mes enfants, oui, mais moi non... »¹⁶⁰. On peut aussi trouver des signes de contestations plus indirectes dans d'autres formes d'expressions, comme la poésie¹⁶¹. Ce médium est choisi par la fameuse « bergère de Chamboux » pour exprimer ses frustrations et son « déchirement intérieur » à la vue de ces « tristes sapins »¹⁶² plantés sur le site de Chamboux en

156 Entretien avec Jean-François Pressicaud, 24 octobre 2019.

157 Notion classique en sociologie des mobilisations, « Le concept de répertoire d'action collective désigne le stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu. [...] [Deux auteures américaines] relèvent ainsi que trois facteurs internes aux organisations influencent les techniques qu'elles utilisent : le niveau d'organisation, les cadres culturels (cultural frames) et le pouvoir structurel des participants » (Péchu, Cécile. « Répertoire d'action », Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 454-462)

158 Entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet, le 22 octobre 2019.

159 Voir : Scott, J. C. (1989). Everyday forms of resistance. *The Copenhagen journal of Asian studies*, 4, 33-33 : « Dans le petit arsenal des groupes relativement impuissants se trouvent des moyens de résistance quotidiennes, qui sont politiques et devraient être considérées comme telles : le fait de traîner des pieds, la dissimulation, la fausse obéissance, l'ignorance feinte, la désertion, le chapardage, la contrebande, le sabotage, le meurtre subreptice, le braconnage, les incendies volontaires, les menaces anonymes, etc. Ces techniques, pour la plupart assez prosaïques, sont les moyens ordinaires de la lutte des classes », bien qu'ils se retrouvent souvent invisibilisés car absents des traces écrites.

160 Entretien avec François Christin, éleveur et membre du Comité d'Expansion Économique du Limousin, octobre 2019.

161 « Saisir le sens investi dans une révolte, c'est aussi traiter des graffitis, des tracts, aussi difficile que soit leur collecte, des chansons et plus généralement des supports d'expression artistique de la contestation [...], et des multiples déclinaisons du rapport à l'écrit protestataire - autant de pistes pour mieux saisir la performativité de la protestation » (Combes, Hélène, et al. « Observer les mobilisations. Retour sur les ficelles du métier de sociologue des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 93, no. 1, 2011, p.16)

1978. Dans ce poème intitulé « Cri de révolte », la bergère écrit :

« Chamboux !!! déclaré zone forestière.
Partout, il n’y a que des sapinières.
Lorsque ces maudits sapins grandiront
Ils nous boucheront l’horizon
D’ici, nous avons une belle vue
Les monts, nous les voyons à perte de vue.
Plantés parmi de verts bocages
Nous apercevons quelques villages.
Bourroux, Chauzioux, Plazanet, Cegerat (...)
Dans vingt ans, que restera-t-il ??
De cette belle saison en avril. (...)
Une chose compte pourtant
Obtenir du rendement.
Croyez-moi c’est avec une profonde peine
Que je vois mourir de très beaux chênes
À la tronçonneuse le tronc a été blessé
Pourtant debout ils sont restés.
Attendant patiemment la mort.
C’est l’humiliation dans le décor.
La vie ?? Peu importe, ils sont « foutus »
En eux la sève ne montera plus.
Argent, argent, quand tu nous tiens
Argent, argent, tu nous tiens bien.
De voir ces choses c’est lamentable
Alors que la nature, c’est formidable !!
Il faut des sapins aux montagnes
Mais préservez notre campagne
À Chamboux toutes les plantations,
Sont bien trop près des maisons,
Nous avons besoin de nous sentir libres.
De liberté, nous voulons être ivres.
Ne nous enterrez pas dans les sapins
Mon cerceuil !!! Ce n’est pas pour demain... »

En accord ou non avec l’opinion de ces « locaux » en apparence silencieux, les revendications brandies par le mouvement actif mêlent des perspectives politiques, régionalistes et écologiques que l’on retrouve ensuite exprimées dans la pétition qui circule lors de la manifestation ainsi que dans les interviews

relayées dans la presse locale au lendemain de la manifestation¹⁶³. La pétition exige ainsi :

« (...) que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour que cessent les plantations de résineux, que celles-ci soient déplantées pour que les fermes telles que celles des Bordes puissent être remises en culture »¹⁶⁴.

Tandis que le député communiste creusois André Tessède clame son soutien, dans une intervention au nom des Fédérations de la Haute-Vienne et de la Creuse du PCF, « à ce combat pour que vivent nos campagnes limousines »¹⁶⁵. Les dénonciations de « l'enrésinement abusif » du Plateau ont une double dimension, à la fois sociale et environnementale, comme le suggère le tract ci-dessous :

163 Le groupuscule d'activistes à l'origine du mouvement prend même l'initiative d'aller présenter ces revendications au propriétaire de la ferme des Bordes, Pitance, avant la manifestation : leur réception par un Pitance qui les écoute d'une oreille, royalement, assis dans son lit a quelque chose de moliéresque, et mérite sans doute d'être consignée dans l'histoire. Peut-être permet-elle, en un sens, de prendre la mesure de l'écart existant entre les propriétaires forestiers et les acteurs locaux prenant part à la marche.

164 Pétition du 15 mai 1977 rédigée à l'occasion de la Manifestation des Bordes, citée dans l'art. « *Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon* », *Le Populaire du Centre*, 16 mai 1977.

165 Intervention d'A. Tessède, 15 mai 1977, citée dans l'art. « *Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon* », *Le Populaire du Centre*, 16 mai 1977.

NON à l'enrésinement NON au cumul des terres

L'Association "VIVRE DANS LA MONTAGNE LIMOUSINE"¹
organise un RASSEMBLEMENT qui a pour but de dénoncer
- l'enrésinement abusif et
- le cumul des terres
qui font mourir lentement notre pays.

Il est URGENT de réagir pour EXIGER que cessent de telles
pratiques afin que revive la Montagne Limousine.

LIMOUSINS, le 15 MAI 1977

Rendez-vous à 14 h à la Villedieu
pour une MARCHÉ sur les Bordes (ex-ferme plantée).

le pays meurt et
nous voulons vivre

Figure 8 : Tract de l'association « Vivre dans la Montagne Limousine » distribué la veille de la manifestation des Bordes. Le slogan « Le pays meurt et nous voulons vivre » rappelle le nom du mouvement occitaniste « Volem viure al pais » (nous voulons vivre au pays).

D'abord, ces critiques intègrent pleinement la dimension écologique de la question de l'enrésinement, les monocultures de sapins représentant un « désastre pour la forêt et pour les sols », surtout dans un pays de landes naturellement peu foresté, cause préoccupante d'érosion de la biodiversité comme de la fertilité des terres (à une époque où les coupes à blanc n'étaient pourtant pas encore pratiquées).

Ce sont aussi, dans le même temps, des revendications politiques qui sont mises en avant par les manifestants : la dénonciation du « bradage » et du « cumul des terres » au profit de propriétaires non-résidents, qui implique l'absence de création d'emplois et de richesses au niveau local¹⁶⁶, vient à l'appui d'un soutien aux résidents et aux agriculteurs et éleveurs, qui voient les meilleures terres du Plateau accaparées par les plantations de résineux. Aussi pour Pierre Desroziers, l'enjeu n'est-il pas une simple question d'esthétique ou de préservation des paysages : le sapin qui « bouche l'horizon » n'est que la partie visible du problème, il s'agit surtout et avant tout de revenir à un taux de population

¹⁶⁶ Cet enrésinement massif « n'apporte rien » à personne sur place, car « l'exploitation ne se fera que des dizaines d'années après [la plantation] et par de grandes sociétés qui utilisent une main d'œuvre mobile de travailleurs immigrés », selon Pierre Desroziers ; entretien dans *Le Populaire du Centre*, 13 mai 1977.

acceptable et viable sur le Plateau déserté (c'est-à-dire, faire remonter celui-ci de 10 à 20 habitants au km²) ; et pour cela, « il faut rendre aux agriculteurs les terres détournées »¹⁶⁷. Ainsi, la dimension paysagère de l'enrésinement est utilisée avant tout pour souligner les tensions foncières autour de l'enrésinement. Le paysage est en effet une fonction sociale de la propriété (voir encadré 1), et les actions d'un propriétaire sur ses terres impactent le paysage bien au-delà des limites de sa propriété. Ainsi, le titre de l'article « Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon » prend tout son sens : l'expression peut aussi se comprendre au sens propre, dans la mesure où l'enrésinement est perçu comme une « fermeture du paysage » sur le Plateau de Millevaches¹⁶⁸. La transformation de la vue sur le Plateau est en effet rapide, perceptible à l'échelle d'une génération, ce qui semble justifier cette formule radicale, qui associe l'enrésinement à une forme d'oppression¹⁶⁹. Les tensions entre les différentes fonctions sociales de la propriété se manifestent une nouvelle fois ici, le paysage s'ajoutant aux oppositions déjà largement documentées entre les fonctions économique et patrimoniale.

Ainsi, la dégradation écologique de la qualité des sols, qui va de pair avec leur appropriation par des sociétés forestières, est-elle au centre des arguments des manifestants, qui plaident en faveur du développement économique du Plateau et du soutien à l'agriculture-élevage. L'idée de déplanter les résineux pour remettre les terres en culture constitue l'illustration d'une volonté de retour à un système rural autrefois prédominant sur le Plateau -à ce titre, il est d'ailleurs symptomatique que la manifestation contre l'enrésinement se tienne devant une ancienne ferme : le remplacement de l'agriculture, mais aussi des traditions, des paysages et des pratiques qui l'accompagnent est au cœur du conflit. Avec la marche des Bordes, on assiste donc à une alliance originale entre une forme de traditionalisme agropastoral chez les plus âgés et une jeunesse en grande partie néo-rurale, qui a grandi avec mai 1968 et la crise de conscience environnementale des années 1970 (publication de *Silent Spring* de Rachel Carson en 1962 sur la question des pesticides, guerre du Vietnam...). Tous se découvrent un point de convergence autour de la question de la valorisation de l'activité agricole, nourricière et locale ; celle-ci permet de porter une critique environnementale du productivisme forestier, opposant l'agriculture à la culture de résineux comme deux scénarios divergents pour l'avenir du territoire.

Cette opposition agriculture-forêt est au cœur des échanges opérés entre les instances étatiques et le maire de Faux-la-Montagne - commune située à environ 5km de La Villedieu (voir encadré 4). Il en ressort que les lois de 1971 et de 1975¹⁷⁰, la marche des Bordes, son évocation dans la presse, les courriers

167 Pierre Desroziers ; entretien dans *Le Populaire du Centre*, « Pour que le sapin ne bouche plus l'horizon », 16 mai 1977.

168 Claire Lebrue (2014), Forêt : de la fermeture à l'enfermement, IPNS

169 Le Floch Sophie, Devanne Anne-Sophie, Deffontaines Jean-Pierre, « La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale », *L'Espace géographique*, 2005/1 (tome 34), p. 49-64.

170 Voir encadré 2 sur les lois instituant le zonage, p23.

administratifs de l'État adressés au maire de Faux-la-Montagne ont conduit au renforcement et à la définition des tensions agriculture-forêt comme problème public. Les autres manifestations qui suivent à la fin des années 70 contribuent à ancrer ce problème public au sein des arènes médiatique, juridique et politique.

Encadré 4 : Le zonage de Faux-la-Montagne, une affaire d'État ?

La lecture chronologique des différents courriers et arrêtés administratifs des archives municipales de Faux-la-Montagne permet de comprendre la façon dont les autorités centrales s'emparent d'un problème très localisé et ce faisant, entretiennent une certaine relation de pouvoir avec la commune

Le 12 Octobre 1964, M.Lapierre, juge d'instance, président à la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement, émet un avis d'enquête relatif au projet de délimitation des zones à boisement réglementé dans la commune de Faux-La-Montagne. Il indique que la Commission de remembrement a procédé à la délimitation des zones. Près de douze ans après, le 26 mars 1976, J.P. Gazaux, ingénieur en chef du génie rural des Eaux et forêts adresse au maire de Faux-la-Montagne une demande d'institution du zonage agricole et forestier de la commune, à la suite des réunions du syndicat mixte de Vassivière. Notons dès lors que Gazaux fait partie du corps des ingénieurs de l'ONF, placé sous les tutelles du Ministère de l'agriculture, du Ministère de l'environnement et du Ministère des transports et de l'équipement. Le zonage comme objet d'attention de l'État fait écho aux lois de 1971 et de 1975 (voir Partie I, encadré 2) et apparaît dans un contexte de tensions latentes entre agriculteurs et forestiers sur le Plateau de Millevaches.

La liste des candidats au comité de zonage est diffusée le 21 mars 1977 dans le journal La Montagne et le 1^{er} mai 1977, les résultats de l'élection sont communiqués. Cela intervient *14 jours avant la protestation des*

Bordes, à La Villedieu.

Le 27 juillet 1977, A. Chandernagor, président du conseil régional du Limousin et conseiller général de la Creuse rappelle que le Conseil municipal de Faux-la-Montagne, le 30 mai 76, avait demandé la mise en œuvre de nouvelles dispositions prévues à l'article 52-1 du code rural. Ce rappel d'une demande datée d'un an laisse présumer de la teneur de cette lettre : une mise en garde qui intervient *deux mois et demi après les contestations de La Villedieu*, doublée d'un rappel des responsabilités de la commune. À la fin de cet écrit, il révèle tout l'enjeu du zonage, à savoir l'«intérêt» des agriculteurs : « La présence de ces personnalités au sein du groupe de travail semble apporter à Monsieur le maire de Faux-la-Montagne toutes les garanties souhaitées en ce qui concerne la défense des intérêts des agriculteurs. ».

Le 24 août 1977, paraît un arrêté municipal sur la réglementation des boisements sur le territoire de la commune. Il indique notamment l'obligation de déclarer au préalable tout semis de plantation en précisant le projet, le cadastre et l'essence plantée ; il est suivi environ deux mois après (le 19 octobre 1977) d'une délibération du conseil municipal qui interdit le boisement de terrains d'aptitude agricole et entend favoriser le boisement de terrain d'aptitude forestière. Les projets seraient étudiés au cas par cas selon, soit une considération économique soit une considération agricole. Il est demandé en outre que le zonage fasse mention de deux zones : agricole et forestière.

L'arrêté municipal et la délibération du conseil municipal prennent ici des mesures temporaires en attendant la

mise en place effective du zonage. En tout cas, il appert qu'à la suite du courrier du président du conseil régional, les services communaux s'affairent autour de la question d'une réglementation censée contenir les boisements.

III. Occuper des fermes pour résister aux bulldozers (Chanteloube, le 5 novembre 1979)

Le 6 novembre 1979, le quotidien *L'Echo du Centre* publie un article intitulé « Soubrebost. Un hameau rasé au bulldozer¹⁷¹ ? ».

Pour quelle raison le hameau de Chanteloube, appartenant à la commune de Soubrebost dans la Creuse, composé de deux fermes en bon état et d'une troisième en ruine¹⁷², doit-il être détruit ? Cette histoire commence en 1967 lorsque la Société Civile Immobilière, Foncière et Forestière de Chanteloube (SCIFFC), basée à Fontenay-aux-Roses¹⁷³, ville de proche banlieue parisienne, achète le hameau de Chanteloube, en plus d'une soixantaine d'hectares aux alentours, dans le but d'enrésiner toute cette surface¹⁷⁴. « A l'époque, selon la SAFER, ladite Société Civile n'a [...] aucun mal à acquérir ces terres car il n'y [a] pas [...] d'autres demandeurs »¹⁷⁵. Un cas qui fait écho à la situation générale du Plateau à cette époque¹⁷⁶.

Afin d'enrésiner complètement ces terres, la dirigeante de la SCIFFC, Jeanne Lavirotte résidant dans le 16^{ème} arrondissement de Paris¹⁷⁷, sollicite au mois de mars 1979 l'autorisation de démolir les bâtiments du hameau de Chanteloube¹⁷⁸. Par lettre du 27 mars 1979, cette dernière est informée par le directeur départemental de l'équipement que « la démolition des bâtiments en cause n'[est] pas soumise à une autorisation administrative »¹⁷⁹. L'information du projet de destruction du hameau circule parmi les habitants de Soubrebost et des alentours au cours de l'année 1979¹⁸⁰. Selon Limousin Magazine, « l'annonce de

171 *"À la Villedieu, une marche pour dire non au bradage de la terre". L'Echo du Centre, 17 mai 1977.*

172 *Idem*

173 Article de l'Echo du Centre

174 Article de Limousin Magazine

175 Article de l'Echo du Centre

176 En effet, on observe alors une demande locale très faible pour le foncier (faute de moyens ou de besoin), qui laisse le champ libre à des compagnies « citadines », en région parisienne ou lyonnaise, appartenant le plus souvent à des anciens « expatriés » qui ont quitté le pays pour « monter à la ville » et faire fortune.

177 Lettre de l'ingénieur en chef de la direction départementale de l'agriculture...

178 Note du secrétaire général de la direction de la coordination économique...datant du 10 décembre.

179 *Idem.*

180 Nous ne savons pas comment l'information est parvenue aux habitants du village, ni à partir de quand.

cette nouvelle souleva l'indignation dans tout le pays »¹⁸¹. Une pétition contre la destruction du hameau est diffusée au sein du village de Soubrebost et il semblerait que la plupart des habitants l'aient approuvée¹⁸². Afin d'empêcher la destruction du hameau, deux néoruraux de l'époque¹⁸³ expriment la volonté de louer les bâtiments de Chanteloube afin de s'insérer et commencent à les habiter de manière illégale.

Des habitants sont informés que la société avait l'intention d'envoyer des bulldozers le lundi 5 novembre 1979 pour détruire les bâtiments du hameau¹⁸⁴. Un appel à la mobilisation pour empêcher la démolition des bâtiments de Chanteloube est aussitôt lancé¹⁸⁵. Entre quarante et cinquante personnes répondent à l'appel. Parmi elles, « il y [a] le maire de Soubrebost et une partie de son conseil municipal, des jeunes ayant tenté le retour à la terre dans la région¹⁸⁶, quelques paysans du cru et deux squatters qui habit[ent] depuis peu les maisons abandonnées... »¹⁸⁷.

181 Article de Limousin Magazine

182 Entretien Jean-François Pressicaud.

183 L'article de Limousin Magazine parle de deux néoruraux alors que Jean-François Pressicaud parle d'un néorural. Nous reprenons la version de Limousin Magazine car il faut faire un choix dans l'écriture, mais cela ne veut pas dire que nous estimons sa version comme « vraie » et celle de M.Pressicaud comme « fausse

184 On ne sait pas non plus comment ni par qui la date de début des travaux a été diffusée.

185 Entretien Jean-François Pressicaud.

186 Dont Jean-Jacques Peyrissaguet, membre de la plateforme « Vivre dans la Montagne Limousine », d'après Jean-François Pressicaud.

187 Article du Limousin Magazine



Un matin de novembre à Chanteloube : une manifestation spontanée pour éviter la disparition d'un village

Figure 9 : « À Chanteloube. Quand les sapins veulent remplacer un village », Limousin Magazine, janvier 1980

Finalement, les bulldozers ne viennent pas. Les opposants ne savent pas pourquoi mais restent prêts à se mobiliser : « Opération simplement remise ? On se tiendra aux écoutes. Il ne nous faut pas longtemps pour rappliquer »¹⁸⁸. Lorsqu'elle est interrogée par le Populaire, Jeanne Lavirotte n'explique pas pourquoi les bulldozers ne sont pas venus : « Je ne suis au courant de rien. Je sais simplement qu'on doit démolir »¹⁸⁹. Une série de lettres¹⁹⁰ échangées entre les services préfectoraux de la Creuse et la Société Civile, Immobilière, Foncière et Forestière de Chanteloube (SCIFFC), initiée par le préfet le 12 novembre 1979¹⁹¹ apporte un éclairage sur cet évènement. Le préfet demande des informations à ses services quant aux projets de la SCIFFC¹⁹². Il est informé que la SCIFFC a obtenu un prêt du Fonds Forestier National (FFN) pour acquérir les terres de Chanteloube, que ce prêt est garanti par une hypothèque portant sur l'ensemble

188 Jean-Jacques Peyrissaguet, cité dans l'entretien avec Jean-François Pressicaud.

189 Citation issue d'un article du Populaire écrit par Bernard Veret à la suite de la mobilisation, cité dans l'entretien avec Jean-François Pressicaud.

190 Lettres situées dans les archives de la Creuse, fonds 1213 W 71, archives préfectorales, affaires liées à Soubrebost entre 1979 et 1982

191 Une première correspondance avait été initiée par le Préfet le 18 septembre 1979 mais la Société de Chanteloube n'avait pas donné suite à cet échange. La lettre du 12 novembre s'apparente donc plus à une relance. On peut émettre sans trop de risques l'hypothèse selon laquelle cette relance fait directement suite à la mobilisation du 6 novembre 1979. Cependant, celle-ci n'est jamais mentionnée dans l'échange.

192 Lettre du préfet du 12 novembre 1979.

de ces terrains et que par conséquent, les bâtiments de Chanteloube ne peuvent pas être démolis sans que cette hypothèque fasse l'objet d'une procédure de main levée¹⁹³. Nous n'avons pas pu savoir ni si l'hypothèque a été levée¹⁹⁴, ni si les bâtiments ont finalement été démolis ou non. Lors de notre enquête, nous nous sommes rendus physiquement à Soubrebost. Lors de notre passage sur les lieux, nous avons vu quelques bâtiments en ruines, sans pouvoir déterminer s'ils avaient fait l'objet d'une démolition ou si leur aspect était plutôt lié aux effets du temps et de l'abandon.

On peut enfin mentionner une autre contestation ayant eu lieu lors de la même période. A Saint-Merd-les-Oussines, en 1978 ou 1979, un propriétaire forestier, décide d'épandre des défoliants¹⁹⁵ par hélicoptère sur sa propriété, avec l'aval de l'ONF. Lorsque Jean-Jacques Peyrissaguet¹⁹⁶ apprend la nouvelle, il se rend à Saint-Merd-les-Oussines avec d'autres habitants. Ils rencontrent le maire du village afin de lui expliquer la situation. Il leur répond qu'il va réunir son conseil municipal et les invite même à s'y joindre. Le conseil municipal vote alors un arrêté interdisant les défoliants.

IV. De la ferveur des années 1970 au désengagement des années 1980

Pourtant après 1980, la contestation de l'enrésinement marque le pas. Comment expliquer ce progressif désengagement ? Jean-François Pressicaud et Jean-Jacques Peyrissaguet¹⁹⁷ estiment tous les deux que la conséquence principale de ces mobilisations est la mise en place du zonage agricole¹⁹⁸. Jean-François Pressicaud estime que les zonages agricoles ont plutôt bien été acceptés par les agriculteurs du fait qu'ils étaient partie-prenante. Lorsque nous lui suggérons l'hypothèse selon laquelle le zonage a pu canaliser la contestation et contribuer à un affaiblissement de celle-ci à partir du début des années 1980, il considère que

193 Lettre du 10 décembre 1979.

194 Après avoir été informé de la situation, le préfet répond à son interlocuteur qu'il faut rappeler la SCIFFC à ses obligations, ce que fait alors la Direction Départementale de l'Agriculture. C'est sur ces éléments que s'achève la correspondance

195 « Un défoliant est un herbicide qui a pour premier effet voulu de faire tomber les feuilles des arbres [...] Des défoliants peuvent être utilisés comme une arme chimique, comme l'a fait l'armée américaine durant la guerre du Viêt Nam ». (<https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9foliant>)

196 Toutes les informations relatives à Saint-Merd-les-Oussines sont tirées de l'entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet

197 Nous avons choisi dans cette sous-partie d'exposer les pistes d'interprétation de la démobilisation des années 1980 proposées par les acteurs que nous avons rencontrés, plutôt que de proposer nous-mêmes des facteurs explicatifs. Nous avons simplement tenté de formaliser les interprétations des ceux-ci avec des concepts de sociologie des mobilisations.

198 Cette hypothèse paraît plausible au vu des données trouvées dans les archives à propos du zonage agricole. Voir la partie consacrée à cette question plus haut dans ce texte.

« ce sont des éléments qui ont pu jouer »¹⁹⁹. Cette hypothèse est toutefois démentie par Jean-Jacques Peyrissaguet. Il dit qu'à la suite de la mise en place du zonage, ils ne « [sont] pas contents » mais qu'ils ne peuvent pas toujours lutter. D'une part, il fait le constat de l'affaiblissement de la disponibilité biographique²⁰⁰ des agriculteurs de l'époque :

« On est pris de par nos exploitations. Je pense qu'on se bagarre plus sur nos exploitations, la déprise. La difficulté par exemple de vendre nos moutons, parce qu'à ce moment-là c'est la crise agricole, l'entrée de l'Angleterre avec Chirac, le bousilleur de l'agriculture. »²⁰¹

En plus du temps nécessaire pour l'exploitation à proprement parler, Jean-Jacques Peyrissaguet évoque l'arrivée d'un autre combat qui touche directement sa profession et qui vient donc se substituer à la lutte contre l'enrésinement. D'autre part, il affirme que dans les années 1980, « tout est presque fini de planter donc y'a pas de nouvelles plantations »²⁰². Ainsi, la représentation de la lutte contre l'enrésinement comme une lutte perdue d'avance, au vu de l'avancée des plantations, contribue sans doute progressivement au désengagement des années 1980. Jean-François Pressicaud propose enfin deux autres facteurs explicatifs de ce désengagement. D'une part, il insiste sur la nécessité de points de cristallisation du conflit. La ferme des Bordes et le hameau de Chanteloube sont des lieux concrets sur lesquels il est possible de manifester une opposition visible. Hormis ces lieux-là, on suppose que la majorité des résineux sont plantés sur d'anciens terrains agricoles ou d'autres forêts, dans l'anonymat dans un certain nombre de cas, ce qui rend difficile la concrétisation d'une opposition massive²⁰³. Jean-François Pressicaud évoque enfin le rôle du contexte politique. Il estime que si les mobilisations ont lieu dans les années 1970, c'est du fait du dynamisme de cette période : « les années 1970 c'est des années de lutte un peu partout »²⁰⁴. Il évoque des luttes nationales comme celles du LIP ou du Larzac, mais aussi d'autres luttes locales comme la lutte contre l'enfouissement des déchets nucléaires au trou d'Auriat dans la Creuse contre²⁰⁵

199 Entretien avec Jean-François Pressicaud

200 Concept forgé par Johanna Siméant à propos de l'engagement humanitaire, qui nous semble pertinent pour comprendre le désengagement d'une partie des agriculteurs néoruraux à partir des années 1980 : « Un des coûts centraux de l'engagement est le coût professionnel [...] du fait de la disponibilité plus ou moins grande autorisée par certaines professions » in Siméant, Johanna. « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol. 51, no. 1, 2001, pp.47-48.

201 Entretien avec Jean-Jacques Peyrissaguet.

202 Idem.

203 Toutefois, les actions de nuit montrent qu'il y a eu d'autres oppositions, plus discrètes et moins massives. Si on n'a pas les dates exactes de ces actions, Jean-François Pressicaud estime qu'elles ont lieu après les années 1970.

204 Entretien avec Jean-François Pressicaud.

205 Il ne précise pas la date mais dit que c'est dans ces années là. Au niveau national, il faut mentionner un pic de mobilisations antinucléaires dans les années 1975-1982 (citées dans Philippe Subra, *Zones à Défendre. De Sivens à Notre-Dame-des-Landes*, Aude, 2016,

et la grève de quatre mois de 1977 à l'Institut médicoéducatif de Felletin²⁰⁶. À l'inverse, le désengagement apparent des années 1980 s'expliquerait par un changement de contexte politique :

« C'est vrai que dans les années 1980, l'arrivée de la gauche au pouvoir ça a pas mal changé les choses. Les gens investis du temps de la droite au pouvoir se sont trouvés dans des postes de gestionnaires dans la nouvelle majorité ou dans les choses qui se passaient à l'époque. Et comme y'a eu d'autres vagues de néoruraux qui sont venus s'installer, y'au eu aussi dans les années 1990, par exemple à Faux-la-Montagne, les néoruraux sont entrés dans le conseil municipal, et Catherine Moulin est devenue maire quand Chatoux a arrêté. »

Cette explication peut être formalisée grâce au concept de « cycle des mobilisations »²⁰⁷. Dans ce cas on peut distinguer une phase ascendante avec l'arrivée de néoruraux, socialisés à la protestation politique après leur participation aux événements de mai 68 et à la lutte du Larzac²⁰⁸, une phase de zénith dans la deuxième moitié des années 1970 avec toutes les mobilisations décrites ici, et enfin une phase descendante avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et la nécessité pour les agriculteurs de s'occuper davantage de leurs exploitations.

Jean-François Pressicaud suggère d'ailleurs l'émergence d'un nouveau cycle de protestations au cours des dix dernières années. Selon lui, le nouveau point de cristallisation porte désormais non plus sur la lutte « contre la forêt », qui est de toute manière déjà relativement bien implantée, mais plutôt sur les « forêts alternatives » qui pourraient prendre racine sur le Plateau. La publication en 2013 d'un « rapport sur l'état de nos forêts et leurs devenir possibles » par « des habitants du Plateau de Millevaches » en novembre 2013 en est une illustration²⁰⁹. Cette question est notamment soulevée avec l'opposition récente²¹⁰ contre un projet d'usine à pellets à Bugeat, projet accusé par les opposants d'être « catastrophique » pour les sols et leur vie microbienne (voir les pp.70-71.), ainsi que le contexte de naissance de l'écologie politique (présenté dans Bruno Villaba et Sylvie Ollitrault, *op.cit.*)

206 Institut où il travaille à l'époque.

207 Concept classique en sociologie des mobilisations, « il s'entend comme une vague croissante puis décroissante d'actions collectives étroitement liées et de réactions à celles-ci [...] Tout cycle suivrait trois phases : une phase ascendante de révolte [...], une phase de zénith marquée par la radicalisation des actions, une phase descendante » (Sommier, Isabelle. « Cycle de mobilisation », Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po, 2009, pp. 173-174)

208 Si la participation à des événements comme mai 68 ou à des luttes comme celles du Larzac ont très certainement eu un rôle dans l'engagement militants des néoruraux contre l'enrésinement, il ne faut pas oublier les autres déterminants de la socialisation politique, même nous n'avons pas la place de faire une analyse précise des trajectoires militantes dans cet article : « Les instances de socialisation politique primaire, la famille, des expériences de représentation (délégués de classe), ou de vie communautaire (scouts et/ou activités religieuses), sont assurément des lieux de transmission de dispositions au militantisme » (Bargel, Lucie. « Socialisation politique », Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po, 2009, p.512)

209

<https://aupresdemonarbre.noblogs.org/files/2013/11/BrochureForetTelechargement.pdf>

tracts ci-dessous)²¹¹. En lisant leurs propos, il est frappant de constater que maintenant la forêt –ou plutôt, une certaine vision de la forêt- est ce qui reste à protéger : contre la monoculture de pins (notamment de pins Douglas), l’extractivisme forestier et l’industrialisation de l’exploitation des résineux. Le plan « vigie-pellet » lancé en août 2018 et les « Rencontres de la forêt » marquent une nouvelle étape dans l’histoire de la lutte, cette fois-ci non pas « contre » les forêts et ces « sapins qui bouchent l’horizon » mais contre la « prédation forestière », pour protéger les forêts cette fois... Ainsi lors d’une discussion sur le plan d’installation d’une usine à pellets torréfiés CIVB à Bugeat à l’occasion d’un conseil municipal de la commune, les militants du collectif Biomasse Critique ont adopté un discours évoquant par bien des aspects la Résistance : invoquant des arguments écologiques de « protection du vivant » contre la logique capitaliste des « patrons » et du « greenwashing »²¹², ceux-ci en appellent aussi à l’imaginaire du maquis et d’un juste devoir de résistance, face à l’accaparement des terres. Les « néo-ruraux » ont-ils cédé la place à des sortes de « néo-résistants » (d’ailleurs eux-mêmes souvent néoruraux) ? Doit-on s’attendre à une prochaine phase descendante du cycle de mobilisations ou bien est-on au contraire encore dans une phase ascendante ou de zénith des protestations ? Le flambeau des luttes de défense du territoire du Plateau semble en tout cas loin d’être éteint, et de nouveaux projets pourraient encore émerger, forts de cette histoire des contestations locales de l’enstrésinement.

210 Cette contestation a démarrée en septembre 2017 avec la création d’une association d’opposition au projet (<https://reporterre.net/En-Correze-une-usine-a-biomasse-va-steriliser-la-foret>), différentes procédures administratives ont été entamées, une manifestation a eu lieu en avril 2018 (<https://www.francebleu.fr/infos/societe/correze-une-centaine-de-manifestants-contre-le-projet-d-usine-a-pellets-a-bugeat-1525023633>) et le projet a finalement été abandonné en décembre 2019 suite à la liquidation judiciaire de la société qui le portait (<https://reporterre.net/Un-mega-projet-d-usine-a-biomasse-abandonne-dans-le-Limousin>)

211 Entretien avec Jean-François Pressicaud ; voir également le site internet du groupe De la Montagne Limousine et Partout en France et l’appel à la mobilisation du collectif Biomasse Critique (vidéo Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=UREsdrVqWq4>).

212 Voir le tract de l’appel à la mobilisation du 6 août 2018 (<https://labogue.info/spip.php?article242>).

Conclusion

L'enrésinement du Plateau de Millevaches est un processus long et complexe. La pluralité et la diversité d'acteurs qu'il met en scène, les politiques qui tentent d'imposer leur logique productiviste au secteur forestier, sa dimension juridique, les diverses façons dont les acteurs s'approprient l'enrésinement dans les pratiques et les discours, contestataires ou non, et les multiples enjeux fonciers s'enchevêtrent dans le temps et l'espace. Une complexité qui réside aussi dans une double difficulté à suivre et à (faire) continuer en action les discours planificateurs de l'État sur le terrain. D'une part, l'éloignement géographique et scalaire entre l'État et la Montagne limousine est significative, aussi les discours achoppent-ils parfois sur les terres du Plateau. D'autre part, plusieurs contraintes techniques rendent difficile la mesure du boisement : le Plateau est situé sur trois départements, son inventaire forestier n'a lieu en moyenne que tous les 10 ans, s'effectue sur quelques années et se borne aux bois mesurables. Toutefois nous avons tenté ici de tirer quelques fils de cette histoire afin d'en livrer une lecture, sinon complète, au moins juste.

Victime d'un exode rural continu, le Plateau de Millevaches devient le théâtre des actions modernisatrices et productivistes de l'État. Ce dernier voit en ces terres abandonnées une « vocation » forestière. Les prédictions relatives à sa « désertification » préparent le chemin pour des entreprises organisées de « mise en valeur » appuyées de différents discours sur la nécessité de rétablir un patrimoine forestier national. Aussi l'offre nationale et locale rencontre-t-elle une demande locale de plantation à des fins de rentabilisation. Ainsi à partir de 1955 environ, la forêt du Plateau est plantée et replantée majoritairement en Épicéas, grâce aux aides généreuses du FFN, par petits et gros propriétaires, résidents et non-résidents. Première étape de rationalisation des forêts du Plateau impulsée par le haut mais autogérée au niveau local, la première décennie-Épicéa est aussi un temps d'« égalisation sociale » durant lequel toutes catégories socio-professionnelles pouvaient prétendre à un morceau de forêt (et bénéficier des abondantes récoltes de cèpes sous ses arbres-hôtes). Ainsi le rapport entre l'Épicéa de la décennie 1955-1965 et le territoire du Plateau de Millevaches procède dans un premier temps d'un pseudo-consensus général, à la manière d'un mariage arrangé.

Puis le vent tourne en défaveur des petits propriétaires lorsque les politiques de subvention changent d'orientation au milieu des années 60, faisant ainsi écho localement aux nouvelles lois de restructuration foncière. Cela s'accompagne de la promotion du Douglas offrant toutes satisfactions dans les études scientifiques. Ce résineux investit lentement les forêts du Plateau aux côtés de l'Épicéa, toujours prépondérant, avec qui il partage le territoire en fonction de l'altitude. Ainsi sa rencontre avec le Plateau de Millevaches tient davantage à un mariage forcé. Un mariage organisé par les autorités publiques munies de textes de lois et d'instruments de « mise en valeur » - tels que le CGP, FFN, l'IFN, l'ONF, le CRPF et au niveau local, le Comité d'expansion économique - et par une communauté de savants (INRA, GREF) se réunissant parfois pour discuter, à Paris ou ailleurs, de l'avenir des forêts du Limousin. Un mariage, enfin, que les vents destructeurs de « rivaux » ancrent pour longtemps dans le territoire limousin. En effet, les

« enquête[s] sur les chablis de 1982 » et l'expérience *in situ* des forestiers finissent de plébisciter le Douglas comme une « valeur sûre » qui symbolise en quelque sorte l'accomplissement des volontés planificatrices et productivistes de l'État.

Même si cette essence ne devient prépondérante *en surface* qu'à partir des années 90, à partir du début des années 70 elle est l'essence *la plus distribuée* par le FFN. Son émergence dans le paysage du Plateau est remarquée et est concomitante du transfert de la forêt paysanne vers une forêt de placement en faveur de la bourgeoisie, des non-résidents, des vieux agriculteurs sans descendance ; concomitante également du recul des terres agricoles en faveur de l'apparition de forêts résineuses (toutes essences comprises) plantées en futaie régulière, tirées au cordeau : une « marche au pas » qui fait mouche pour les soixante-huitards néo-ruraux. En effet, dans un contexte politique fertile aux idées contestataires (Mai 68, le Larzac, le militantisme occitaniste naissant, etc.), ces « déplacés²¹³ » sont les principaux instigateurs des mobilisations qui ont lieu sur le Plateau à la fin des années 70. La marche des Bordes en 1977, mêlant des revendications sociales et environnementales et le blocage du projet de destruction du hameau de Chanteloube mettent en scène différentes catégories d'acteurs aux côtés des néoruraux : des maires et des conseillers municipaux ainsi que quelques locaux. Si la présence des locaux est anecdotique dans les mobilisations physiques, certains participent toutefois à la lutte contre l'enrésinement de manière discrète, par le biais de pétitions ou d'adhésion aux associations.

Ces mobilisations sont autant de points de cristallisation des tensions de la société qui, une fois décortiqués, permettent de mettre en lumière la façon dont l'appareil gouvernemental s'empare de l'objet des contestations, et de faire ressortir les rapports de pouvoir entre les représentants de l'État, et entre l'État et la population. Relatée par la presse, la marche des Bordes participe à la définition de l'enrésinement comme un problème public. Aussi moins de trois mois après la marche, le président du conseil régional du Limousin ingère-t-il directement dans les affaires de la commune de Faux-la-Montagne en demandant que soit entrepris le zonage. De même, de la mise à l'agenda du hameau de Chanteloube résulte le positionnement du préfet de la Creuse au moyen d'un argument juridique : « après étude du dossier », l'hypothèque du terrain sur lequel se trouve l'ancienne ferme entrave le dessein de sa destruction. Ces interventions de l'État dans les montagnes reculées du Limousin témoignent moins d'une volonté d'instaurer une « paix sociale » que d'un effort pour enrayer les contestations et asseoir son autorité. Tel un drapeau blanc brandi à la cime des pins, le zonage est maintes fois invoqué par les autorités administratives pour répandre l'idée qu'un compromis est possible entre l'« armée noire »²¹⁴ de la forêt et l'agriculture. Le zonage est en ce sens un outil

213 Notion mobilisée par Éric Wittersheim pour décrire la catégorie des néo-ruraux du Plateau de Millevaches. L'auteur l'oppose à la notion de « déclassé » dans la mesure où, selon lui, les néo-ruraux sont pour la plupart des déclassés involontaires qui « assument et revendiquent leur trajectoire. » Éric Wittersheim, « Filmer l'utopie ? Retour sur Allers-retours à la terre », *Études Rurales*, 2017, vol. 199, janvier-juin, p. 106-107.

214 Expression utilisée par Larrère pour décrire la monoculture d'Épicéas. Nous l'utilisons ici pour décrire l'ensemble des monocultures de résineux. G. R. Larrère, « Désertification ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du Plateau de Millevaches. », *Études Rurales*, 1978, vol. 71-72, p. 9-48. p.34

administratif concernant directement le foncier, qui vise l'articulation entre les différentes fonctions sociales de la propriété. Ainsi forestiers et agriculteurs accueillent-ils relativement bien l'idée du zonage et entrent-ils ainsi dans une phase descendante du cycle des mobilisations : la « débridée » décennie 70 est révolue, la crise agricole rappelle les agriculteurs à leur profession et la gauche arrive au pouvoir. Force est de constater qu'environ 10 ans après la lutte, la forêt de résineux a continué son expansion de presque 5000 hectares entre 1980 et 1990, sur le Plateau.

L'enrésinement est aussi un processus *lent* rythmé par les cycles sylviculturaux et la croissance lente et silencieuse d'une forêt, au grand dam de l'État mais également des habitants. En effet, le décalage entre le début de l'enrésinement et sa perception par les habitants, à la manière d'un « slow-motion disaster »²¹⁵, démunit ces derniers d'une certaine marge de manœuvre dans un paysage déjà bien boisé. Pourtant un nouveau cycle de protestations émerge au cours des dix dernières années, ouvrant ainsi un nouveau chapitre digne d'une « anthropo-scène ». Le projet d'usine à pellets CIVB prévoit de transformer 113 000t de rémanents par an issus du Plateau, ignorant les effets dévastateurs sur la fertilisation naturelle des sols. Mais pour les industriels et l'État, *exit* le drapeau blanc, c'est la bannière de la transition énergétique qui est levée. Le mégaprojet agit comme un « détonateur²¹⁶ » qui éveille la population locale et réveille une lutte vieille d'un demi-siècle. Fortes de leur expérience contre l'enrésinement, peut-être ces luttes aboutiront-elles bientôt à une phase de zénith victorieuse ? Il serait par ailleurs intéressant d'étudier et de comparer la façon dont le problème public est défini par la population, les médias, les politiques et peut-être bientôt, l'arène judiciaire. En tout cas, l'effervescence croissante de cette lutte en cours dans la montagne limousine nous porte à croire que l'enrésinement du Plateau de Millevaches est une histoire dépourvue de fin.

215 Barbara Adam, *Timescape of modernity The environment and invisible hazards*, Routledge., London, 1998.

216 Gaspard D'Allens, *Mains basses sur nos forêts*, Seuil., Paris, 2019, p.108

Bibliographie

- Audouin Christian, « Bulletin de liaison Tourbières et fonds tourbeux de », 2015.
- Balabanian O., « La forêt source de conflits dans la montagne limousine. », *Des arbres et des hommes*, 1980, p. 255-262.
- Barthod Ch., « Un exemple : l'évolution de l'action du FFN en Corrèze », *Revue Forestière Française*, 1987, Le F.F.N., p. 84-90.
- Bazire Pierre, « L'Inventaire forestier national français », 1984, p. 11.
- Beaugerie M., « Importance et rôle de la forêt dans le département de la Corrèze », *Revue Forestière Française*, 1962, p. 746-754.
- Blanc L., « Valeur papetière, pour papier Kraft, des bois résineux exotiques », *Revue Forestière Française*, 1961, p. 558-566.
- Bonneau M, « Les enrésinements risquent-ils de diminuer la fertilité des sols ? », *Revue Forestière Française*, 1973, n° 4, p. 260-268.
- Bouchon J., « Importance des plantations de douglas et épicéa en France », *Revue Forestière Française*, 1984, vol. 4, p. 254-258.
- Bouet G. et Balabanian O., « Energie et agriculture en Limousin. », *Norois*, 1980, vol. 27, n° 108, p. 571-580.
- Bouet Guy, *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*, s.l., 1979, 669 p.
- Bouet Guy, « Le zonage agriculture-forêt en Limousin », *Norois*, 1979, vol. 103, Juillet-Septembre, p. 349-368.
- Bouet Guy et Balabanian Olivier, « La forêt: une chance pour le milieu rural limousin ? », *Norois*, 1986, vol. 130, n° 1, p. 249-256.
- Bouet Guy et Balabanian Olivier, « La forêt: une chance pour le milieu rural limousin ? », *Norois*, 1986, vol. 130, n° 1, p. 249-256.
- Brunet René, « L'équipement des scieries besoins et perspectives », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 703-709.
- Claudiel Yves, « Nos besoins en bois de papeterie nécessitent des techniques de production rapide », *Revue Forestière Française*, 1957, vol. 11, p. 805-810.
- D'Allens Gaspard, *Mains basses sur nos forêts*, Seuil., Paris, 2019, 164 p.
- Danthieux Dominique, « La Montagne limousine un autre monde est-il possible ? », *Ruralités. Des terres, des dieux et des hommes*, 2002, p. 285-298.
- Danthieux Dominique, « Le communisme rural en Limousin: de l'héritage protestataire à la résistance sociale (de la fin du 19e siècle aux années 1960) », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, 2005, 16/17, p. 23-23.

Danthieux Dominique, « La Montagne limousine , terre d ' utopies ? », 2009, p. 144-153.

Danthieux Dominique, « Forêt et démocratie sur la Montagne limousine », 2016, p. 1-13.

De SÈZE E., « Enquête sur les chablis de 1982 en Limousin », *Revue Forestière Française*, 1987, n° 4, p. 276-280.

DÉCOURT N. et NYS C., « Nutrition, croissance et production de l'épicéa et du douglas dans le Limousin », *Revue Forestière Française*, 1976, n° 3, p. 193-202.

Denormandie Laurent, Parrot Jacques et Deperrois Hervé, « La scierie et le sciage », *Revue Forestière Française*, 2004, p. 59-66.

Didotot François, « Utilisations de l'IFN en Limousin et perspectives », *Revue Forestière Française*, 2001, Thème 2 :C, n° 3-4, p. 4-8.

Dodane Clément, « Les nouvelles forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche. », 2009, p. 533-533.

Fontenay-Changarnier Harald de, « Les action de reboisement depuis 1946. Les résultats », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 542-546.

Guillot I., « Le pin sylvestre », *Revue Forestière Française*, 1950, n° 1, p. 90-94.

Hilgartner S.; Bosk C, L, « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model », *The American Journal of Sociology*, 1998, vol. 94, n° 1, p. 53-78.

Inventaire Forestier National, « Résultats de l'inventaire forestier du Plateau de Millevaches (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) », *Revue Forestière Française*, 1970, n° 2, p. 164-166.

Larrère G. Raphaël, « Désertification ou annexion de l'espace rural? L'exemple du Plateau de Millevaches », *Études rurales*, 1978, vol. 71, n° 1, p. 9-48.

Le Ray Jean, « Les aides et leur orientation », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 710-717.

Le Tacon F et Valdenaire J-M, « La mycorhization contrôlée en pépinière Premiers résultats obtenus à la pépinière du fonds forestier national de Peyrat-le-Château (Haute-Vienne) sur épicéa (*Picea excelsa*) et douglas (*Pseudotsuga douglasii*) », *Revue Forestière Française*, 1980, vol. 3, p. 281-293.

Levillain Gaëtan, *Enrésinement et modernisation. Une histoire par le bois de l'industrialisation française (XIXe - XXe siècles)*, Mémoire de master en sciences sociales sous la direction de J-B. Fressoz et C.Bonneuil, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, s.l., 2019, 159 p.

MARION J., « Enquête sur la production de quelques essences résineuses dans le département du Bas-Rhin », *Revue Forestière Française*, 1965, n° 11, p. 734-474.

Naudet Henri, « La mise en oeuvre du fonds forestier national : les divers acteurs du reboisement. Les pépiniéristes, leur activité, leur évolution », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 576-581.

Padioleau J G et La A, « Petite boîte à outil sociologique pour l'analyse de controverses sociotechniques dans l'espace public », 1980.

Pardé J., « Contribution à l'étude de la productivité des reboisements de la région du Plateau de Millevaches », *Revue Forestière Française*, 1960, p. 557-571.

Pessis Céline, Topçu Sezin et Bonneuil Christophe (eds.), *Une autre histoire des « Trente Glorieuses »: modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, La Découverte (coll. « Cahiers libres »), 2013, 309 p.

POURTET Jean, « L'évolution dans le choix des essences de reboisement », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 567-575.

ROCHEBOUET H. de, « Le reboisement », *Revue Forestière Française*, 1987, Le F.F.N., p. 34-42.

Roman-Amat B., « Pin sylvestre », *Revue Forestière Française*, 1986, p. 132-134.

Sagnier Henry et Hitier Henri, « Comptes rendus des séances de l'Académie d'agriculture de France », Paris, Académie d'agriculture de France., 1978.

Sagnier Henry et Hitier Henri, « Comptes rendus des séances de l'Académie d'agriculture de France », Paris, Académie d'agriculture de France., 1973.

Sagnier Henry et Hitier Henri, « Comptes rendus des séances de l'Académie d'agriculture de France », Paris, Académie d'agriculture de France, 1970.

Service des Forêts, « Moyens mis en oeuvre », *Revue Forestière Française*, 1972, Le F.F.N., p. 547-553.

Tavernier Yves et Rimareix Gaston, « L'élaboration et le vote de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole », *Revue française de science politique*, 1963, vol. 13, n° 2, p. 389-425.

Terral Pierre-Marie, « Larzac: du refus local de l'extension du camp militaire au soutien à la « cause du causse » (1971-1981) », *Annales du Midi: revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 2012, vol. 124, n° 279, p. 359-374.

Vazeilles M, « Contribution à l'histoire de la forêt sur le Plateau de Millevaches », *Revue Forestière Française*, 1955, p. 217-220.